



## L'association

PAIRES (Parrainage pour l'Aide à l'Intégration des Réfugiés en Suisse) est une association créée par trois étudiants de la région de Lausanne et Yverdon-les-bains. Inspirée de l'association « Le Lieu-dit » à Nyon ainsi que du programme « Start with a friend » en Allemagne, elle met en contact des personnes vivant en Suisse avec des personnes issues de la migration. PAIRES travaille en collaboration étroite avec les assistants sociaux du CSIR (Centre Social d'Intégration des Réfugiés) ainsi qu'avec « Action Parrainage », programme actif dans tout le canton de Vaud qui propose différents types de parrainage, allant de l'aide administrative au parrainage social.

## La brochure

En remarque préliminaire à cette brochure, **nous souhaiterions préciser que nous n'attendons pas du tout de vous que vous la lisiez en entier.** Bien au contraire, le but est que vous **consultiez la table des matières, et puissiez voir ce qui vous concerne et lire la partie correspondante.** Vous avez ainsi un support écrit, résumant les informations centrales ainsi que vers qui vous tourner pour répondre à vos questions. Elle doit être un support pour vous permettre d'aller plus loin si vous le souhaitez.

De plus, bien que nous ayons fait un travail très conséquent pour la constituer, nous souhaitons rappeler que c'est un résumé d'un travail bénévole, non étatique, et il se peut que cette brochure contienne quelques erreurs, que vous ne devez pas hésiter à nous signaler. Nous ne prenons aucune responsabilité juridique sur les erreurs potentiellement présentes. Finalement vous trouverez la version la plus à jour de la brochure sur notre site internet <https://projet-paires.ch>, onglet « Le réseau de PAIRES ».

Finalement cette brochure s'adresse avant tout aux parrains et marraines de l'association PAIRES, néanmoins c'est avec plaisir que nous la transmettons à toutes

personnes/associations/institutions qui souhaiteraient l'utiliser, tant que vous acceptez les conditions préliminaires, à savoir l'absence d'assurance du caractère exact ou toujours maintenu à jour des informations présentes.

## Table des matières

<b>Devenir parrain ou marraine .....</b>	<b>3</b>
<b>Etre marraine ou parrain .....</b>	<b>3</b>
<b>Votre rôle.....</b>	<b>3</b>
<b>Les activités .....</b>	<b>4</b>
<b>Petits conseils pour les premières rencontres .....</b>	<b>4</b>
<b>Faire du sport à l'université de Lausanne.....</b>	<b>5</b>
<b>En cas de problème .....</b>	<b>5</b>
<b>La relation avec votre binôme .....</b>	<b>6</b>
<b>Le contact homme/femme.....</b>	<b>6</b>
<b>Les questions d'argent.....</b>	<b>6</b>
<b>Les situations difficiles à gérer .....</b>	<b>7</b>
<b>Les évènements PAIRES.....</b>	<b>7</b>
<b>La démarche d'asile en Suisse.....</b>	<b>8</b>
<b>Emploi et formation.....</b>	<b>10</b>
<b>Quelques principes de base .....</b>	<b>10</b>
Ordinateurs et imprimantes :.....	10
<b>La formation.....</b>	<b>11</b>
1. Formations spécifiques EVAM/CSIR .....	12
2. Formations standards .....	13
<b>L'emploi.....</b>	<b>19</b>
<b>Les bases légales.....</b>	<b>19</b>
Permis B/F.....	19
Permis N.....	20
Conclusion.....	21
<b>Manuel d'aide concrète et utile à la recherche de formation et d'emploi de votre tandem.....</b>	<b>21</b>
<b>Enfin les 10 messages-clés .....</b>	<b>25</b>
<b>Aide à la recherche de Logement .....</b>	<b>26</b>
<b>Marche à suivre concrète pour aide au logement étape par étape .....</b>	<b>27</b>
<b>Informations théoriques sur le logement à EVAM/CSIR .....</b>	<b>31</b>
<b>Document marche à suivre du SSL .....</b>	<b>33</b>
<b>Questions, vers qui se tourner ?.....</b>	<b>36</b>
<b>Informations d'ordre générales :.....</b>	<b>36</b>
<b>Les questions juridiques :.....</b>	<b>36</b>
<b>Domaine de la santé : .....</b>	<b>36</b>
<b>La confidentialité.....</b>	<b>37</b>
<b>Une riche aventure humaine !.....</b>	<b>37</b>

## Devenir parrain ou marraine

L'association « PAIRES » propose la création de tandems entre un.e requérant.e d'asile ou personne réfugiée et une personne habitant en Suisse, le but étant de favoriser l'intégration sociale des personnes issues de la migration. Il s'agit de rencontrer son binôme environ une fois par semaine pour partager une activité ensemble, boire un café, faire une balade, regarder un film, devenir amis. Le but de ces rencontres est également d'aider les personnes issues de la migration à comprendre et à maîtriser les codes sociaux en Suisse et de leur offrir une occasion de pratiquer le français, favorisant ainsi leur intégration. Afin de créer des binômes qui font sens, nous demandons aux deux parties de remplir un petit questionnaire pour nous permettre de cibler les différentes attentes et de mettre en contact des personnes ayant les mêmes centres d'intérêts. Une entrevue d'environ 30 minutes est également prévue entre un membre de l'association et les personnes requérantes d'asile ou réfugié.e.s afin de présenter le projet et d'expliquer ses buts et ses limites. Il est également prévu une rencontre/formation/réponses aux questions d'environ 1h par groupe de 2 à 5 personnes est également prévue pour les personnes résidant en Suisse.

Nous avons décidé d'écrire cette brochure, pour répondre en partie à toutes les questions que vous pourriez avoir. Néanmoins la grande majorité des points seront abordés lors de la rencontre/formation avec le responsable tandem de l'association, et une partie conséquente (10 pages sur les 20 au total environ) est consacrée à l'aide à la recherche de formation ou d'emploi, qui ne concerne pas tous les binômes.

## Être marraine ou parrain

Une fois que vous avez rencontré votre binôme, l'idée est que vous vous voyiez 1h par semaine (ou plus) pour une durée d'environ 9 mois afin de tisser de réels liens. Chaque duo gère de manière autonome les rencontres et les activités en fonction des disponibilités et des envies de chacun. Il est aussi tout à fait possible de rencontrer votre binôme une fois toutes les deux semaines pour faire des activités plus longues comme par exemple aller faire du sport ou une activité culturelle (cinéma, théâtre). C'est à vous de trouver le rythme qui vous convient !

### **Votre rôle**

En tant que parrain ou marraine nous vous demandons simplement de rencontrer régulièrement votre binôme. Votre rôle est d'aider une personne issue de la migration à s'intégrer en Suisse, en ayant l'occasion de pratiquer le français lors de vos rencontres ainsi que d'apprendre les codes sociaux en Suisse. Il ne faut donc pas hésiter à expliquer comment les choses se passent en Suisse, à parler de votre quotidien, et à présenter des situations réelles et concrètes de votre vie de tous les jours. Par exemple, vous pouvez emmener votre binôme sur votre lieu de travail ou à l'université pour les étudiants pour lui faire découvrir de nouveaux cercles sociaux auxquels il n'est pas habitué. Il peut également y avoir des différences culturelles à certains niveaux : n'hésitez pas à les verbaliser, à demander comment les choses se passent dans le pays d'origine de votre binôme et à expliquer comment elles fonctionnent ici. Tout ceci est vraiment important pour votre binôme car cela l'aidera à apprendre les codes et facilitera son intégration.

Nous n'attendons pas de vous que vous aidiez votre binôme pour les démarches administratives. Votre binôme pourrait par exemple avoir besoin d'aide pour sa recherche d'emploi ou de logement. Vous êtes libre de l'aider si vous le souhaitez, mais pouvez aussi l'orienter vers d'autres structures (écrivain public au Point d'appui par exemple). S'il y a quelques débordements et que vous avez de la peine à expliquer à votre tandem que vous n'avez malheureusement pas le temps ou les compétences pour certains services qu'il vous demande, vous pouvez bien évidemment vous adresser à votre responsable tandem pour que celui-ci prenne le temps de vous rencontrer ou de rencontrer votre binôme pour préciser les limites du projet.

A l'inverse, si vous avez l'envie et le courage d'apporter de l'aide dans la recherche d'emploi ou de logement, n'hésitez pas, c'est toujours une aide très précieuse pour les personnes issues de la migration. Lors d'aide administrative, il est toujours essentiel d'envoyer un petit mail à l'assistant.e social.e (EVAM ou CSIR) de votre binôme, afin de vous coordonner avec lui/elle et vous assurer que vous allez dans la bonne direction. Cela vous permet aussi vous de vous sentir plus "sécurisé", de savoir où vous allez, et de sentir que vous n'êtes pas seul à entourer votre binôme.

## Les activités

Lors du choix de l'activité, il est important de prendre en compte certains facteurs comme le coût. Etant donné que les revenus de la personne issue de la migration sont en général très faibles, il est préférable que le parrain ou la marraine prenne en charge les frais éventuels ou favorise des activités gratuites. Faire une marche au bord du lac, visiter une galerie d'art ou un musée, faire du vélo (si vous en avez un à prêter), aller courir, faire un foot avec des amis sont des exemples d'activités peut coûteuses et accessibles. Nous conseillons également par exemple de préférer la voiture aux transports en commun qui coûtent très chers. Certains réfugiés peuvent avoir des abonnements CFF/TL, il peut être intéressant d'en profiter si c'est le cas ! Lorsqu'une relation de confiance s'est installée au sein d'un tandem, il est très intéressant d'élargir les possibilités d'activités, comme par exemple inviter son binôme chez soi pour un repas (invitation pour le repas, ou même pour la préparation du repas en commun, en alternant des spécialités de chez nous, puis de son pays d'origine par exemple).

Nous vous conseillons également de prendre contact avec d'autres tandems, ou de démarrer cette expérience en même temps qu'un ami, car cela vous permettra de vous rencontrer ensemble et facilitera les échanges. De plus, cela vous permettra de partager vos expériences et de vous soutenir mutuellement. L'essentiel est de rester dans la zone de confort de chacun tout en essayant de trouver des activités intéressantes et collaboratives !

Finalement, il est également important de prendre en compte la culture ou la religion du binôme dans le choix de l'activité (restrictions alimentaires, rapport aux corps et à la nudité, rapport à l'alcool/autres substances, etc.) et, de manière générale, de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions possibles.

## Petits conseils pour les premières rencontres

Les premiers contacts peuvent parfois s'avérer gênants et/ou difficiles (différences de langue, caractère "artificiel" de la rencontre). Nous vous conseillons d'aller vous balader lors de la/des première.s rencontre.s. Cela donne des idées de conversation et ça vous donne l'occasion de faire découvrir à votre binôme un nouvel endroit. Une autre possibilité est de partager une activité ensemble peut aider à briser la barrière de la langue. Faire du sport,

préparer à manger, aller au musée ou encore faire de la peinture, n'hésitez pas à faire découvrir vos passions à votre binôme et à découvrir les siennes.

## Faire du sport à l'université de Lausanne

Pour toutes les personnes immatriculées à l'université de Lausanne (ou toutes les écoles ayant des partenariats avec les sports universitaires de Lausanne), nous avons obtenu l'autorisation pour que vous puissiez profiter des **sports gratuits** proposés à l'université de Lausanne avec votre binôme (football, basketball, volley, boxe, etc.). Voici la marche à suivre :

- Il faut vous rendre à la Villa des Sports de l'UNIL avec votre binôme (environ 5 minutes à pieds du centre sportif)
- Vous devrez présenter votre carte d'étudiant et votre binôme son permis de séjour afin que les secrétaires puissent lui fournir une carte

Attention, votre binôme peut participer aux sports gratuits de l'université **seulement si vous l'accompagnez**, il n'y a pas accès autrement. Pour tous les sports qui ne sont pas gratuits (accompagnés du signe \$ sur le site internet) vous devrez tous les deux payer la somme demandée. Pour plus d'informations sur les différents sports proposés et les horaires de ceux-ci vous pouvez consulter leur site internet : <https://sport.unil.ch/?mid=89>

Vous devez également avoir des **chaussures de salle**, pour éviter toutes marques dans les salles de gym. Le comité des sports de l'université de Lausanne a beaucoup insisté là-dessus, nous vous demandons donc de bien y faire attention. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre binôme ait des chaussures adaptées.

C'est une occasion absolument géniale de partager ensemble une activité, d'apprendre à se connaître, de faire découvrir une autre réalité de la Suisse à votre binôme, alors profitez-en !

## En cas de problème

La responsabilité juridique d'un quelconque problème n'incombe pas à l'association PAIRES, et reste la responsabilité de chacune des parties. En revanche, un responsable du comité de PAIRES ou d'Action Parrainage assurera le suivi du tandem du début à la fin, dans le but de vous accompagner dans ce processus et de répondre à toutes les questions ou problèmes que vous pourriez rencontrer. En cas de problème, nous collaborons également avec 3 médecins de la DISA (département interdisciplinaire de la santé des adolescents au CHUV) qui travaillent énormément dans le domaine de la migration.

Pour nous, l'accompagnement des tandems est central, et lors de la première rencontre avec votre binôme vous rencontrerez le responsable tandem qui sera toujours votre personne de référence.

Dans ce chapitre nous allons beaucoup insister sur les problèmes "qui pourraient se présenter", et expliquer comment les gérer, et vers qui vous tourner. Néanmoins, il est aussi très important pour nous de rappeler que ces situations sont exceptionnelles, et que nous avons toujours pu les gérer rapidement et sans difficulté. Depuis le début de PAIRES (octobre 2017) nous avons créé 189 tandems (nombre en juillet 2018, moment de relecture de cette brochure) en collaboration avec Action-Parrainages et avons presque exclusivement des retours positifs.

## **La relation avec votre binôme**

Il peut arriver que vous n'ayez pas spécialement d'affinités avec votre binôme, auquel cas vous pouvez tout à fait venir nous en parler. Si vous n'avez pas du tout de feeling avec votre binôme, il est également possible que nous essayions de vous trouver une nouvelle personne. Il se peut également que la situation inverse se présente, c'est-à-dire que votre tandem désire changer de parrain ou marraine. Il faudra dans ce cas vous tourner vers votre responsable tandem qui s'occupera de vous trouver une nouvelle personne qui vous conviendrait mieux.

Avant d'en arriver là, il est toutefois important d'insister un petit peu. Nous savons que les premiers contacts peuvent être un peu compliqués mais ça cela s'améliore en général assez vite et le contact et les échanges deviennent de plus en plus faciles et agréables au fil des rencontres !

Si vous décidiez toutefois d'arrêter votre binôme, nous vous demandons de nous en informer.

## **Le contact homme/femme**

Comme vous le savez probablement, il y a beaucoup plus d'hommes issus de la migration en Suisse (et partout ailleurs) que de femmes. Il se peut donc qu'en tant que femme résidente en Suisse, vous soyez en binôme avec un homme (l'inverse n'arrivant statistiquement pas). Suivant le pays d'origine, il est peut-être nouveau pour un homme de se retrouver avec une femme et d'être simplement ami. Cette question des différences culturelles du rapport homme/femme est abordée explicitement avec les hommes issus de la migration lors de nos rencontres avec eux, et nous prenons le temps de bien définir les limites d'un tandem, comme un rapport amical. Néanmoins une fois qu'une relation de confiance s'est établie entre vous, il est parfois intéressant d'en parler directement entre vous. Votre rôle est aussi d'expliquer qu'en Suisse il est tout à fait normal qu'un homme et une femme se rencontrent seuls quelques heures par semaine, sans que cela déborde de l'amitié. N'hésitez pas à engager la conversation sur le sujet, en lui demandant par exemple comment les choses se passent dans son pays afin que vous puissiez comparer et lui expliquer comment les choses se passent en Suisse.

## **Les questions d'argent**

C'est une réalité, les personnes requérantes d'asile (surtout) et réfugiées en Suisse sont dans une situation économique très précaire. Cependant, vous n'êtes pas là pour donner de l'argent à votre binôme et nous ne vous conseillons pas de le faire. Vous pouvez très bien de temps en temps, si vous en avez envie, payer quelque chose à votre tandem mais le fait de donner de l'argent directement n'est pas forcément la bonne solution. Le parrainage est avant tout un engagement social et vous avez pleinement le droit de refuser d'entrer en matière pour des questions financières tout en respectant la personne. Néanmoins, et comme mentionné précédemment, la prise en charge d'une activité ou d'une consommation par le parrain/marraine est parfaitement acceptable tant que ceux-ci restent dans la mesure de ce qui est raisonnable et en accord avec leurs limites. En cas de débordement, une fois de plus vous pouvez vous adresser à votre responsable tandem qui s'occupera de clarifier le projet et de redéfinir le cadre si vous n'y arrivez pas.

## Les situations difficiles à gérer

La plupart des réfugiés ou requérants d'asile ont vécu un parcours migratoire très difficile et traumatisant, ce qui peut être difficile à gérer. Si votre binôme désire vous en parler, il est important qu'il puisse trouver en vous une personne de confiance et de soutien. Si certaines choses sont difficiles à gérer pour vous ou que vous avez l'impression que votre binôme se trouve dans une détresse importante et que vous ne savez pas comment réagir à certaines situations, vous pouvez vous adresser à votre responsable tandem qui vous redirigera auprès des médecins de la DISA qui sont tout à fait disponibles pour vous recevoir en duo ou séparément, et ce gratuitement. Ce sont des professionnels qui ont l'habitude de gérer des situations délicates et pourront vous apporter de précieux conseils.

Il se peut également que votre binôme reçoive une réponse négative à sa demande d'asile (si c'est un permis N, les permis B et F ont déjà reçu une réponse positive). Cet épisode très difficile peut également affecter le parrain ou la marraine ayant entretenu des liens amicaux avec son binôme. Une fois de plus nous vous encourageons fortement à vous adresser aux médecins de la DISA qui pourront être d'un excellent soutien. Vous pouvez également prendre rendez-vous pour votre binôme pour qui la situation est souvent vécue de manière très traumatisante.

Comme nous l'avons énoncé précédemment, le parcours migratoire est un épisode pouvant malheureusement engendrer une souffrance importante. Nous vous conseillons de ne pas aborder ce sujet directement avec votre binôme mais de le laisser vous en parler lorsqu'il en aura envie et qu'il se sentira prêt. Si jamais votre binôme décide de vous en parler, il est important de prendre le temps de l'écouter et essayer de finir sur une note positive comme « tout ça c'est derrière toi, maintenant tu es ici et les choses vont aller mieux » afin de le rassurer et lui redonner un peu d'espoir.

## Les événements PAIRES

Nous organisons également des événements ponctuels auxquels tous les duos, ainsi que les personnes n'ayant pas de tandem, sont invités. Partage d'un repas, randonnées en montagne, tournois de sports divers, journées de danses, journées peintures, sorties au musée et au théâtre seront au programme. Le but est de permettre aux différents duos de se rencontrer et d'échanger leurs expériences mais également aux personnes n'ayant pas de tandem de vivre un beau moment de partage avec des personnes issues de la migration sans engagement sur la durée. C'est également l'occasion pour les personnes migrantes de rencontrer d'autres personnes habitant sur le territoire Suisse, élargissant ainsi leur cercle d'amitié.

Vous recevrez toutes les informations quant aux événements par mail via l'adresse « [paires.evenements@gmail.com](mailto:paires.evenements@gmail.com) ». Pour chaque événement, nous vous demandons de transmettre l'information à votre binôme et de gérer l'inscription (réponse au mail au ou Doodle). Vous pouvez bien évidemment participer à l'événement si votre binôme n'est pas disponible, et vice versa. Dans ce cas, nous vous demandons d'inscrire votre binôme même si vous n'êtes pas disponible.

Il se peut que les courriels de l'adresse [paires.evenements@gmail.com](mailto:paires.evenements@gmail.com) aillent dans votre corbeille spam. Il serait donc judicieux de contrôler de temps en temps cette corbeille et de changer les paramètres pour cette adresse, afin que vous receviez correctement les mails.

Vous recevrez également via cette adresse mail d'autres événements organisés par d'autres associations dans la région, en particulier nos collaborateurs d'Action-Parrainages !

Finalement nous avons créé un groupe Facebook privé, "Marraines et Parrains : PAIRES" (nous avons beaucoup plus de marraines que de parrains, d'où l'inversion) pour vous transmettre toutes les informations utiles. Ce groupe Facebook est en outre un endroit où les parrains et marraines peuvent échanger des expériences, proposer des activités en groupe, partager des infos utiles, etc...

En plus de ces événements ponctuels que nous organisons, nous sommes en train de mettre en place des partenariats avec différentes institutions culturelles et sportives de la région tant à Yverdon qu'à Lausanne : théâtres, musées, cinémas, salles de sports... L'idée est toujours d'obtenir l'entrée gratuite pour votre binôme si vous vous y rendez avec lui. De cette manière, vous aurez l'occasion de partager avec votre binôme des activités intéressantes (qui sont souvent très coûteuses pour des personnes requérantes d'asile ou réfugiées) sans pour autant devoir supporter les coûts de ces activités à double. A nouveau ces informations seront transmises via [paires.evenements@gmail.com](mailto:paires.evenements@gmail.com) et via le groupe Facebook.

## La démarche d'asile en Suisse

La démarche de demande d'asile en Suisse est très longue et compliquée, et il se peut que votre binôme vous pose des questions à ce sujet. Il est extrêmement important que vous ne répondiez pas à des questions auxquelles vous n'avez pas les réponses ! N'hésitez donc pas à le rediriger vers des associations spécialisées qui sauront fournir une réponse exacte à votre binôme.

Nous vous conseillons de vous tourner pour les questions d'ordre juridique vers le **SAJE** (service d'aide juridique aux exilés), qui informe sur la démarche d'asile, les permis, les droits de chacun. Moyennant une somme d'argent symbolique, ce service s'engage dans des démarches et recours juridique (en cas de refus) en matière d'asile. Pour des questions pas spécifiquement juridiques, mais plus générales sur la migration - droits et devoirs, possibilités, prestations - nous vous recommandons de vous tourner vers "**la Fraternité**" à Lausanne ou vers "**Migr'info**" à Yverdon. Vous trouverez sur notre site internet sous l'onglet "le réseau de PAIRES", toutes les infos concernant ces associations, en particulier adresses et horaires d'ouverture

Une notion importante à prendre en compte lors d'un projet de parrainage est la différence entre les deux institutions que sont le **CSIR** (centre social d'intégration des réfugiés) et l'**EVAM** (établissement vaudois d'accueil des migrants). Très brièvement, l'**EVAM prend en charge les requérants.es d'asile**, à savoir les personnes en attente de réponse à une demande de permis (permis N). Ces personnes ne savent pas encore si elles pourront rester en Suisse et vivent dans des conditions précaires car elles reçoivent très peu d'argent. Même si certaines personnes à l'EVAM sont titulaires d'un permis d'admission provisoire (permis F), leur situation sur le plan financier reste très difficile.

Le **CSIR assure quant à lui le suivi des réfugiés.es statutaires**, à savoir des personnes ayant obtenu un permis de séjour définitif (permis B) ou un permis d'admission provisoire (permis F). Ils savent donc qu'ils peuvent normalement rester en Suisse - ce qui leur offre des perspectives d'avenir - et reçoivent un revenu proche du revenu minimum de l'aide sociale. Même si leur situation financière n'est pas idéale, elle est néanmoins incomparable avec celle de quelqu'un à l'EVAM. De plus, via le CSIR, les réfugiés.es statutaires ont



potentiellement accès à des mesures d'intégration - en particulier en termes d'aide à l'emploi - beaucoup plus importante que les personnes à l'EVAM.

**L'aide d'urgence s'occupe des NEM (non-entrée en matière) ou requérants d'asile déboutés.** Ce qu'on appelle les NEM pour "non-entrée en matière" sont des personnes soumises aux accords de Dublin, ne pouvant faire une demande d'asile en Suisse. En effet, les accords de Dublin au sein de l'espace Schengen (EEE + Suisse) stipulent qu'une personne ne peut faire une demande d'asile que dans le premier pays où elle a été enregistrée de l'espace Schengen. Autrement dit, si une personne a été enregistrée en Italie ou en Grèce (cas le plus fréquent), elle ne pourra jamais faire de demande d'asile en Suisse, même si elle est maintenant présente en Suisse. Sa demande d'asile n'est pas étudiée et c'est ce qu'on appelle la non-entrée en matière. Ces personnes n'étant pas dans le processus d'asile, elles n'ont pas accès aux prestations de l'EVAM ou du CSIR, ont très peu/pas d'argent, n'ont pas accès aux foyers mais seulement aux abris de la protection civile, n'ont pas accès aux cours de français ni au marché de l'emploi et de la formation. Elles sont ce qu'on appelle à "l'aide d'urgence". On retrouve aussi à l'aide d'urgence les requérants d'asile déboutés et ceux qui ont reçu une réponse négative à leur demande d'asile. Bien qu'officiellement dispensée par l'EVAM, l'aide d'urgence est une situation beaucoup plus précaire que le processus normal de demande d'asile. Sans faire de la politique, les accords de Dublin sont une honte, permettant de précariser de façon extrême un groupe de population au sein des requérants d'asile : ceux qui ont eu la malchance de ne pas avoir réussi à glisser entre les gardes-frontières et policiers en Italie ou en Grèce et se retrouvent ici sans aucun avenir. Cela reste une situation plutôt exceptionnelle dans nos dossiers et nous en discuterons toujours au préalable avec vous afin d'avoir votre accord avant de commencer un tandem avec une personne dans cette situation.

Si vous voulez en savoir un peu plus :

Au sein des statuts avec autorisations de séjour des réfugiés, on distingue le permis B (asile) du permis F (au sein du permis F se distingue encore F type "réfugié"<sup>1</sup> de F type "admission provisoire"<sup>2</sup>). Il y a un certain nombre de différences juridiques entre ces permis. La principale est que le permis F doit être renouvelé **annuellement** alors que le permis B est valide durant **10 ans**. Après 5 ans en Suisse, si une personne titulaire du permis F est intégrée (en particulier maîtrise du français) et indépendante financièrement de l'aide sociale, elle peut demander à se voir octroyer un permis B. C'est la même chose pour une personne titulaire d'un permis B avec le permis C. Si c'est le cas, il ne faut pas oublier de faire la demande ; en particulier pour passer du F au B! Il est maintenant obligatoire d'être titulaire d'un permis C pour demander une naturalisation, indépendamment du temps passé en Suisse (l'indépendance financière à l'aide sociale est donc devenue de facto un critère à la naturalisation). Une autre remarque est que les permis F ont leur dossier réparti entre l'EVAM et le CSIR, de façon assez hasardeuse en fonction des places disponibles dans les différentes institutions.

Si vous voulez aller encore plus loin concernant la démarche d'asile en Suisse, vous pouvez vous rendre sur le site internet suivant, qui explique très précisément les différents permis et ce qu'ils impliquent concrètement :

<https://asile.ch/permis/>

De nombreuses autres informations utiles concernant spécifiquement le canton de Vaud (et le fonctionnement des procédures) peuvent être trouvées sur :

<https://www.vd.ch/themes/population/population-etrangere/toutes-les-prestations/>

---

<sup>1</sup> Permis F réfugié : admission provisoire pour réfugié-e

<sup>2</sup> Permis F : admission provisoire pour étranger-ère

## Emploi et formation

Certains requérants.es d'asile ou réfugiés.es avec qui vous pourriez être en binôme ont des demandes spécifiques d'aide pour une recherche de formation ou d'emploi. En effet, venant d'un autre pays, l'arrivée sur le marché de la formation et de l'emploi en Suisse est quelque chose de très difficile, et un peu d'aide d'une personne du pays peut être précieuse. Si une telle demande est présente, nous en avons normalement discuté avec vous au préalable. Celle-ci pourrait aussi se développer au cours du temps. La situation est plus simple qu'elle en a l'air, mais nécessite quelques connaissances des principes de base et de connaître les personnes vers qui se tourner. Dans ce chapitre nous allons commencer par expliciter ces principes, avant de présenter une « marche à suivre » de comment aider au mieux la personne dans cette situation, ainsi que des adresses concrètes pour des cas spécifiques.

Tout d'abord, la base du projet PAIRES reste la socialisation et l'intégration sociale ; il n'y a aucune obligation de votre part d'entreprendre de telles démarches. **Ce chapitre est assez long (14 pages) : s'il ne vous concerne pas, vous n'êtes pas obligé de le lire, mais vous savez ainsi où trouver l'information si vous veniez à en avoir besoin dans le futur.**

**Nous invitons néanmoins tout parrain/marraine à lire les 10 messages-clés, qui devraient être connus par tous, et qui font moins d'une page A4.**

Attention : si vous vous lancez dans une aide à l'emploi/formation, c'est absolument génial, mais surtout vous n'êtes pas seul ! L'assistant.e social.e de votre binôme est disponible, et il est essentiel de prendre contact avec lui/elle par mail au début afin de coordonner les projets de recherche et d'entreprendre les bonnes démarches, cohérentes. L'assistant.e social.e saura vous aiguiller dans le processus, c'est son rôle. Avant toute chose, vous pouvez prendre contact par mail avec il/elle ; votre binôme a sûrement son adresse e-mail, mais vous pouvez aussi nous la demander. Ne loupez pas cette étape qui joue un rôle de toute importance.

Tout ce dont nous discuterons par la suite ne concerne pas les personnes à l'aide d'urgence (NEM et requérants d'asile déboutés), qui n'ont accès à aucune de ces possibilités (exception faite, sous certaines conditions, des programmes d'occupation de l'EVAM, à discuter au cas par cas avec les assistants sociaux).

## Quelques principes de base

Dans ce chapitre, pour des questions de lisibilité, nous avons séparé ce qui concerne **la formation** de ce qui concerne **l'emploi**, bien que ces deux thèmes soient assurément liés. Nous avons aussi séparé ce qui concerne les **réfugiés statutaires** – titulaires des permis B/F (plus ou soumis à la même juridiction en ce qui concerne l'accès à la formation et à l'emploi) – et ce qui concerne les **requérants.es d'asile** – titulaire d'un permis N, pour qui la situation est différente.

### Ordinateurs et imprimantes :

Tout d'abord, et comme pour aide pour recherche de logement par la suite, un problème parfois rencontré par les personnes requérants.es d'asile ou réfugié.es est simplement d'ordre **purement logistique, à savoir avoir accès à un ordinateur et à une imprimante pour constituer un dossier de candidature, ainsi que pour pouvoir consulter**

**régulièrement les offres d'emplois et de formations.** Assurer vous donc toujours avec lui/elle qu'il/qu'elle ait accès de façon régulière à un ordinateur, et orienter le/la vers des structures offrant ces possibilités, nous en avons référencé ici un certain nombre :

- A l'**EVAM** ou au **CSIR**, ainsi qu'à l'endroit où ils ont les cours de français, il y a normalement toujours accès à des ordinateurs, à savoir quand/comment voir avec lui et son AS.
- **Point d'appui à Lausanne.** Point d'appui est un lieu d'accueil au centre de la ville de Lausanne, disposant d'espaces conviviaux de discussion, **mais aussi d'ordinateurs et d'imprimantes gratuits d'accès.** N'hésitez pas à le recommander à votre binôme (ou d'y aller avec lui). Pour la localisation et les horaires d'ouverture (qui sont malheureusement limités) ou toute autre information nous vous invitons à consulter leur site internet :  
[http://www.eqlisemigrationvd.com/wpweb/?page\\_id=113](http://www.eqlisemigrationvd.com/wpweb/?page_id=113)
- **Pôle Sud à Lausanne.** Pôle Sud est un espace socio-culturel consacré à l'échange entre les différentes cultures et générations proposant de multiples activités au cours de la semaine. **On y trouve un Point-Internet accessible pour 0.50.-/heure.** Pour les horaires d'ouvertures et informations complémentaires nous vous invitons à consulter leur site internet :  
<http://polesud.ch/multimedia/1002-2/>
- **Les bibliothèques municipales lausannoises.** Il y a à Lausanne de nombreuses bibliothèques municipales **avec accès à des ordinateurs sécurisés**, qu'il est autorisé d'utiliser pour de telles recherches. Il y a aussi des possibilités d'impression (impressions payantes). Pour plus d'informations :  
<http://www.lausanne.ch/thematiques/culture-et-patrimoine/culture-a-vivre/bibliotheques-lire-a-lausanne/bibliotheques/offre/offre-documentaire-numerique/appareils-multimedia.html>
- Au CIEP de l'OCOSP (voir ci-après) il y a toujours accès à des ordinateurs, et dans une certaine mesure à des imprimantes, qui sont là pour les recherche d'emploi et de formation.  
<http://ocosp.bibliobre.com/>

## La formation

Nous allons aborder spécifiquement les différentes formations possibles et leurs particularités. Néanmoins en préambule nous profiterons de dire que **la recherche d'apprentissage, de stage, de préapprentissage, de places de travail, sont des bons exemples d'endroits où vous, en tant que bénévole, pouvez apporter une aide centrale.** Après discussion du projet avec l'assistant.e social.e de votre binôme, c'est à lui-même de rechercher une place. Aucune institution n'a le temps d'appuyer ces recherches individuellement, c'est pour cette raison que votre aide peut être vraiment importante, notamment par un soutien lors de la rédaction de CVs, lettres de motivation, constitution du dossier (diplômes, attestations...) et recherches des places d'apprentissage disponibles dans le domaine choisi, sur <https://orientation.ch>. Vous pouvez également vous rendre utile dans la démarche de postulation, sur comment ça fonctionne, comment se préparer/se comporter à un entretien d'embauche, ou même en utilisant votre propre réseau de contact.

En ce qui concerne la formation, il y a beaucoup de similarités entre les personnes titulaires d'un permis N de celle avec un permis B/F.

### Il y a deux formations:

**1. Les formations spécifiques** prévues uniquement pour les personnes issues de la migration, et dispensées par l'EVAM et le CSIR. Tous les programmes spécifiques de

l'EVAM ou du CSIR doivent être discutés avec l'assistant.e social.e de votre binôme, et avec la cellule d'orientation de l'EVAM ou du CSIR, dont vous trouverez le contact ci-dessous. Ce sont des bons programmes dont les places sont malheureusement limitées.

## 2. Les formations « standards », accessibles à toute la population.

### 1. Formations spécifiques EVAM/CSIR

Les cours de français : soit **standard** (9 heures par semaines, 3 demi-journées) ou **intensif** (28h par semaines, 7 demi-journées). Les cours de français, tant intensifs que standards sont à disposition des personnes à l'EVAM (permis N ou F) et au CSIR (permis F ou B). Les cours intensifs contiennent bien sûr des cours de français, mais aussi des rattrapages en mathématiques, des cours sur la vie professionnelle en Suisse et des cours de citoyenneté Suisse. Les places étant limitées, les jeunes motivé.e.s qui se préparent à une formation type apprentissage ont la priorité. C'est une très bonne option à discuter avec l'assistant.e social.e de votre binôme s'il souhaite par la suite se lancer dans un apprentissage, mais n'a pas encore les connaissances et la préparation adéquate.

Vous pouvez toujours inviter votre binôme à aller (quel que soit le type de cours de français qu'il suit), **durant ses demi-journées de congé ou le soir dans d'autres cours de français, proposés par des associations** (non-étatiques). En effet si votre binôme est motivé, il est très utile de faire plus de cours de français, pour avancer plus rapidement dans l'apprentissage du français tellement central dans le processus d'intégration en général, et professionnel en particulier. Nous précisons que ce sont des cours de français « *en plus de ceux de l'EVAM et du CSIR* » et PAS « *à la place de* ». Nous avons référencé ici quelques institutions, néanmoins nous invitons à aller consulter une liste plus exhaustive sur [www.plateforme-asile.ch](http://www.plateforme-asile.ch) .

- Globlivre
  - Ateliers de conversations en français, sur inscription, 10.- /semestre
  - [http://www.globlivres.ch/static/media/pdf/chez\\_nous\\_chez\\_vous2018-1.pdf](http://www.globlivres.ch/static/media/pdf/chez_nous_chez_vous2018-1.pdf)
- Point d'Appui
  - Séances de discussions gratuites, sans inscription
  - [http://www.eqlisemigrationvd.com/wpweb/?page\\_id=113](http://www.eqlisemigrationvd.com/wpweb/?page_id=113)
- Franc-Parler à Renens
  - Cours officiels sur inscription, 20.-/mois
  - <http://franc-parler.ch/2015/10/09/conditions-dinscriptions/>
- Français en jeu à lausanne
  - Cours officiel sur inscription, 40 .-/annuel
  - [http://www.francaisenjeu.ch/cours\\_hebdomadaires\\_lausanne](http://www.francaisenjeu.ch/cours_hebdomadaires_lausanne)

### Les programmes d'occupation pré-professionnels, d'acquisition de compétences professionnelles, de pré-formation, d'accompagnement socio-professionnel.

Ces programmes sont **dispensés par l'EVAM** et visent soit à **développer l'acquisition de compétences professionnelles générales** (français, mathématiques, apprendre à postuler en Suisse, comment fonctionne le système suisse) comme c'est le cas pour les programmes d'acquisition professionnelles type « Go-Job », soit à **acquérir des compétences dans un domaine professionnel spécifique** (bâtiment, techniques d'entretien, cuisine, santé social, animation secteur, auxiliaires éducatifs...) comme dans les programmes d'occupation (5

demi-journées par semaine). Tous ces programmes sont accessibles aux personnes inscrites à l'EVAM (permis N ou F), et l'inscription passe par l'EVAM, (numéros ci-présent)

### EVAM

Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants  
Entité Intégration et Développement (EID)

- Cellule d'orientation  
Rue du Bugnon 42  
1020 Renens  
Tél. 021 557 05 60 / 61  
orientation@evam.ch
- Groupe Emploi  
Tél. 021 557 05 59
- Programmes d'occupation  
Tél. 021 557 05 40
- Centre de formation  
Avenue d'Epenex 8  
1024 Ecublens  
Tél. 021 637 23 50

Pour plus d'informations sur les programmes de l'EVAM, vous pouvez consulter le dépliant de l'EID, ou pour une description plus détaillée, le rapport de 2016:

- [https://www.evam.ch/uploads/media/Depliant\\_EID.pdf](https://www.evam.ch/uploads/media/Depliant_EID.pdf)
- [https://www.evam.ch/fileadmin/user\\_upload/Articles/Rapport\\_BCI\\_2016.pdf](https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/Rapport_BCI_2016.pdf)

**Enfin, tant dû à l'EVAM qu'au CSIR il existe une cellule d'orientation** (numéro direct ci-contre pour EVAM, passer par l'AS pour le CSIR), qui peut être d'une grande aide dans cette situation. En effet ils connaissent très bien le réseau, les formations/emplois spécifiques et non spécifiques, et peuvent aider à s'orienter et à trouver un projet qui fasse sens.

### Du côté du CSIR

Du côté du CSIR (permis B ou F), il existe aussi de nombreux programmes spécifiques pour l'intégration et la formation. Ceux-ci étant nombreux, il est compliqué de les détailler ici. Si un tel programme intéresse votre binôme, le plus simple est de **prendre contact avec son assistant.e social.e par mail** et d'en discuter. Leur rôle est entre autre de vous aider à vous orienter. Il existe aussi une cellule d'insertion professionnelle au sein du CSIR avec deux orienteurs professionnels que votre binôme peut contacter via son assistant.e social.e.

### En résumé

**Les programmes spécifiques sont des bonnes options.** Ils permettent d'entrer progressivement dans la formation et l'emploi en Suisse. Néanmoins, le problème majeur est le **manque de place**, avec des **délais d'attente parfois très longs**. Pour s'inscrire à ces programmes, il faut contacter les **assistants sociaux**, ou les **cellules d'orientations professionnelles de l'EVAM et du CSIR** aux numéros susmentionnés.

## 2. Formations standards

Nous avons beaucoup parlé des programmes spécifiques mais nous souhaitons vous rappeler que les personnes issues de la migration (et indépendamment de leur statut, permis B, F mais aussi N) ont dans le canton de Vaud **accès en termes de formation à toutes les formations standards** pour autant qu'ils aient l'âge et remplissent les conditions requises. Les avantages des formations standards sont multiples. Elles représentent une option à long terme et une entrée réelle dans la vie locale et le système suisse. Le nombre de places disponibles est beaucoup plus important que les formations spécifiques. La difficulté principale est le **niveau de français** (habituellement niveau B1 oral et A2 écrit minimum pour les apprentissages par exemple, niveau un peu plus bas possible si inclusion dans le programme PAI), et plus généralement le **niveau scolaire général attendu**. Pour entrer dans ce système « usuel », les candidats doivent remplir les conditions d'entrée. Celles-ci varient d'une formation à l'autre, et vous pourrez trouver les informations concernant les

conditions requises soit auprès des cellules d'informations (portail migration et guichet T1 pour les moins de 25 ans, et OCOSP pour les plus de 25 ans), ou bien sur le site [orientation.ch](http://orientation.ch), ou encore sur le site du canton de Vaud (vous retrouverez toutes ces adresses ci-dessous).

### Les cellules d'orientations étatiques :

*En remarque préliminaire nous dirons juste que lorsque l'on fait appel à une structure étatique, les orienteurs professionnels et autres professionnels des institutions s'attendent à des personnes avec un niveau de français relativement élevé, il est donc très utile si vous pouvez être présent lors des rendez-vous, afin de pouvoir reprendre avec votre binôme les points qui seraient allés un peu vite pour des raisons de langue.*

#### • PORTAIL MIGRATION



Venir sur place, **rue de la Borde 3D**, à Lausanne

du lundi au mercredi	9h à 17h
jeudi	9h à 13h
vendredi	fermé



Appeler le numéro **021 316 11 40**



Remplir la demande d'entretien sur le site  
**[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)**

C'est une plateforme prévue pour toute personne nouvellement arrivée en Suisse qui a des questions sur le système de formation en Suisse. Ils font une évaluation des compétences globales, informent et accompagnent dans les démarches de formation. Nous vous invitons à vous y rendre une fois avec votre binôme s'il est en recherche de formation, ou du moins l'informer de ce service gratuit à disposition. C'est un très bon premier point

de chute pour s'informer et réfléchir à un projet qui fasse sens. Si possible être présent avec votre binôme, néanmoins comme son nom l'indique « portail migration », ils ont une expérience et l'habitude du travail avec des personnes allophones (pour les autres services du canton votre présence est très importante). Horaires et adresse ci-présente :

Des informations détaillées sont présentées sur le site du canton de Vaud :

<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/trouver-une-formationprofession-lorsquon-vient-darriver-dans-le-canton-de-vaud/#c2021449>

Et le flyer spécifique de Portail Migration :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/publications/Portail-Migration-web.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/publications/Portail-Migration-web.pdf)

#### • Les guichets régionaux de transitions T1

Ils sont prévus pour tous les jeunes entre 15 et 25 ans qui recherchent une solution d'insertion professionnelle et de formation. Ces guichets ne sont pas spécifiquement destinés aux migrant.e.s mais à tous les jeunes de cette tranche d'âge.

*L'avantage des prestations standards du canton (portail migration et guichets T1), par rapport aux cellules d'insertions professionnelles de l'EVAM et du CSIR, est qu'elles sont moins sollicitées et ont donc **plus de temps et de place à disposition**. C'est une bonne solution pour un.e jeune qui parle déjà bien français (niveau B1 et supérieur) et recherche un apprentissage ou un préapprentissage. Plus d'informations sur:*

<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/obtenir-de-laide-lorsquon-est-sans-solution-de-formation-apres-lecole-obligatoire-transition-1/quichets-regionaux-de-la-transition-1/>

- **L'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et ses antennes régionales**

L'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle a son siège à Lausanne et comprends 4 antennes réparties dans le canton. Chaque antenne comprend un **centre régional d'orientation** et un **CIEP** (Centre d'information sur les études et les professions). Les **CIEP** sont des permanences ouvertes au public tous les après-midis sans rendez-vous, pour aider à mieux expliquer et s'orienter dans les différentes formations possibles (stage, pré-apprentissage, AFP, CFC, hautes-écoles, université, etc.), mais aussi professions et emplois possibles, et donc de mieux faire son choix. Dans les **centres régionaux d'orientation** il est possible de prendre rendez-vous et d'y être reçu de cette façon par des conseillers/conseillères en orientation pour un accompagnement plus complet et personnalisé. Dans ce cas le but est de faire un véritable bilan, pour réfléchir à un projet professionnel ou de formation. L'OSCOP et ses antennes sont donc des très bons premiers points de chute pour des questions relatives à la formation et à l'emploi pour les **personnes de plus de 25 ans**, ne pouvant se rendre à portail migration. Vous pouvez trouver le contact et les horaires d'ouvertures de l'OSCOP et ses antennes régionales à l'adresse ci-présente :

<https://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/sesaf/ocosp/contact/>

Vous pouvez de plus trouver des informations concernant les CIEP à l'adresse ci-présente : <http://ocosp.bibliobre.com/>

### Deux sites internet très utiles :

- **Le site <https://orientation.ch/>**

Il répertorie exhaustivement les possibilités de formation en Suisse, présentées de manière détaillée ; il référence en temps réel l'ensemble des places d'apprentissage (type AFP et CFC) disponibles. **Ce site est à la base de l'aide que vous pouvez apporter à votre binôme, en particulier lors de la recherche d'une place d'apprentissage.**

- **Le site du canton de Vaud <https://www.vd.ch/themes/formation/>**

Le nouveau site du canton de Vaud contient un **nombre phénoménal d'informations**, le tout dans une organisation très logique et intuitive à utiliser, avec des liens renvoyant aux pages utiles dans véritablement une forme de suite logique et suite dans les idées. Il contient entre autres l'ensemble des prestations de l'OCOSP dont nous avons déjà discuté, mais de nombreuses autres choses, avec des conseils sur **comment rechercher un apprentissage en Suisse, des stages et préapprentissage**, comment écrire un CV, une lettre de motivation, les délais et conditions d'inscriptions, comment choisir un métier qui nous intéresse... Mais aussi pour tout ce qui est **emploi, marché du travail en Suisse**, fonctionnement, trucs et astuces pour trouver du travail. **Nous vous invitons à aller vous balader une fois dessus avec votre binôme, ça vaut vraiment le coup.**

### Apprentissage et formation :

**1. L'apprentissage (CFC ou AFP) :** ils sont la meilleure option pour quelqu'un de jeune et motivé, car ils permettent une vraie qualification et ouvrent des opportunités futures. Cependant, les apprentissages en Suisse sont difficiles, et nécessitent des bonnes bases théoriques en mathématiques et français. **Un projet d'apprentissage s'élabore avec l'assistant.e social.e**, et débute souvent par une phase de cours intensifs de français avant d'entreprendre la recherche de place. Certains apprentissages nécessitent également de

faire un **test d'entrée** avant de pouvoir trouver une place (comme par exemple *l'examen Basic-check ou Multi-check* pour les apprentissages techniques comme mécanicien, polymécanicien, automatique).

En termes de niveau de français, la plupart des apprentissages demandent un **niveau B1 à l'oral et au moins A2 à l'écrit**, un niveau un plus bas et possible en cas d'inclusion au projet PAI.

*Vous pouvez trouver les conditions d'admissions des différents apprentissages sur*

*<https://orientation.ch> ou sur site du canton de Vaud :*

*<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/connaitre-les-delaix-dinscription-et-se-preparer-aux-examens-dadmission/>*

*De plus vous pouvez trouver plein d'informations utiles sur comment bien se lancer dans une recherche d'apprentissage sur le site du canton de Vaud à l'adresse suivante :*

*<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/chercher-une-place-dapprentissage-lettres-cv-etc/>*

- **CFC (certificat fédéral de capacité) :**

Les apprentissages de type CFC durent 3 à 4 ans suivant les branches, et il est possible à la fin du CFC de prolonger d'une année pour faire une maturité professionnelle pour rentrer dans une haute école si la personne le souhaite (après la maturité professionnelle encore une année supplémentaire de passerelle pour rentrer à l'université). Les apprentissages types CFC sont clairement les meilleures solutions possibles, mais exigent néanmoins un niveau de français et scolaire général relativement élevé.

Pour plus d'informations sur la formation CFC : <https://orientation.ch/dyn/show/1922>

*Remarque : lorsque l'on s'intéresse à des apprentissages, ne pas oublier la formation soit en entreprise, **soit en école professionnelle** ! En effet une fois remplies les conditions d'entrée (à savoir avoir réussi les examens d'entrée), il est possible de rentrer en école professionnelle, sans avoir forcément besoin de trouver un contrat d'apprentissage. L'option en école professionnelle est toujours à évaluer (pour les conditions d'entrée voir le lien du site du canton de Vaud présent ci-dessus)*

- **AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) :**

Les AFP sont des formations en apprentissage d'une durée d'environ 2 ans. Elles s'adressent à des personnes dont le niveau scolaire atteint est plus faible et pour qui une formation CFC semble trop difficile. C'est une bonne alternative pour les personnes requérantes d'asile ou réfugiées souhaitant rejoindre le marché de l'emploi, et dont le niveau scolaire atteint dans leur pays d'origine est moins important. Après 2 ans en AFP, il est également possible de continuer en 2<sup>ème</sup> année de CFC si l'apprenti souhaite étendre ses connaissances, ce n'est donc pas une voie de garage du tout !

Pour plus d'informations sur la formation AFP : <https://orientation.ch/dyn/show/2101>

- **Prolongation d'Apprentissage pour l'Intégration, projet PAI vaudois**

Depuis l'été 2018 dans le canton de Vaud, une toute nouvelle possibilité pour les personnes issues de l'immigration existe, un apprentissage prolongé d'une année dans le cadre du « **projet PAI Vaud** ». Dans le cadre de ce projet, la première année d'apprentissage est légèrement modifiée avec un jour de cours intensifs de français, mathématiques, branches spécifiques, citoyenneté et vie en Suisse - en plus de la semaine habituelle en entreprise (3 jour) et des cours spécifiques de l'apprentissage (1 jour). Les apprentis participent à tous les examens, mais avec des notes à titre uniquement indicatif durant la première année. Après cette première année commence l'apprentissage normal et les notes valides. Tout au long de l'apprentissage, un suivi et des cours d'appuis sont proposés aux participants. Finalement d'un point de vue économique il est très rentable pour un employeur de prendre un apprenti « PAI », puisqu' il restera 4 ans dans l'entreprise comme apprenti, ce qui va permettre à ce projet de bien se développer et de favoriser l'accès aux apprentissages pour les personnes



migrantes. Le « **projet PAI Vaud** » débute en 2018 et représente une **excellente opportunité de formation, il faut en profiter !**

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_PAI.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_PAI.pdf)

*Remarque : il est aussi possible de rejoindre en cours d'apprentissage le projet PAI, par exemple si on se rend compte durant les premiers mois qu'il est trop difficile de suivre l'apprentissage standard durant la première année !*

**2. Les stages et les préapprentissage** : il peut être très utile de trouver un stage de quelques mois ou une année de préapprentissage dans le domaine qui intéresse votre binôme. Dans ce cadre, il n'y a pas de règle très claire : le mieux est de contacter l'assistant.e social.e de votre binôme, et de coordonner avec lui/elle la pertinence d'un tel projet. Ensuite, votre aide sera très précieuse dans la recherche d'une place de stage/préapprentissage notamment par l'aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, ainsi que les démarches de postulation. Avoir fait des stages ou un préapprentissage est un grand atout pour la recherche d'un apprentissage ou d'un emploi. C'est aussi un moyen d'avoir un premier contact avec le monde professionnel en Suisse. Nous vous invitons à consulter avec votre binôme la page du site du canton de Vaud réunissant pleins d'informations utiles sur comment rechercher et trouver un stage

<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/faire-des-stages/>

*Remarque : si votre binôme est aux cours de français, il peut sans autre avoir 1 ou 2 semaines par mois de « congé » pour autant que ce soit pour faire des stages, à planifier avec son AS une fois reçu une réponse positive pour un stage dans une entreprise.*

### **3. EdT (école de transition)**

Anciennement appelé OPTI, l'école de transition a pour rôle principal d'offrir aux jeunes sortant de la scolarité obligatoire mais n'ayant pas trouvé de projet concret pour le futur une phase de transition, avec des cours de français, mathématiques, langues étrangères ainsi que des cours de coaching spécifiques à l'emploi et à la recherche d'apprentissage. L'école de transition a aussi des classes spéciales pour les primo-arrivants entre 15 et 20 ans avec un accent plus fort mis sur le français. Ces classes sont tout à fait adaptées à des personnes requérantes d'asile ou réfugiées. L'inscription à l'EdT se fait via le portail migration ou les guichets T1 cités ci-dessus. Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site internet de l'EdT sur :

<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/obtenir-de-laide-lorsquon-est-sans-solution-de-formation-apres-lecole-obligatoire-transition-1/mesures-t1/>

#### Les autres formations

**1. Formations universitaires et hautes écoles** : les conditions d'admission en hautes écoles et en formation universitaire sont très contraignantes et varient d'institution en institution. Si un tel projet est présent, le mieux est de s'adresser d'une part à portail migration présenté ci-dessus pour voir ce qui est possible et de s'adresser directement à la haute école ou université concernée pour demander les conditions d'admission. Pour l'université de Lausanne, une nouvelle association appelée « Unil sans frontières » veut se lancer dans l'admission en formation supérieure des personnes requérantes d'asile ou réfugiées. Nous vous invitons à prendre contact avec eux via leur site internet ou leur mail ci-dessous si votre binôme s'intéresse à une admission en formation type haute école ou université :

<https://unilsf.wordpress.com/>  
[unilsansfrontieres@gmail.com](mailto:unilsansfrontieres@gmail.com)

**2. Reconnaissance de diplôme et de qualifications professionnelles étrangères** : elle varie de profession en profession, de canton en canton et se règle de cas en cas. Toute l'information et les contacts nécessaires dans ce domaine se trouvent à l'adresse suivante : <https://orientation.ch/dyn/show/9270#>

*L'organisme responsable de cette certification dans le canton de Vaud est le portail de la certification professionnelle pour adultes (CPA), vous pouvez toute les informations et les contacts à l'adresse suivante :*

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-pour-les-adultes/certification-professionnelle-pour-adultes-cfc-afp/>

*Néanmoins avant de vous lancer dans une telle démarche, nous vous conseillons de prendre rendez-vous au bureau cantonal d'orientation scolaire et professionnelle ou dans une de ses antennes régionales.*


<https://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/sesaf/ocosp/contact/>

## L'emploi

### Service de la population (SPOP)

Division asile  
Av. de Beaulieu 19  
1014 Lausanne

Téléphone 021/ 316 46 20  
Fax 021 316 46 30

Courriel:  [sejour.asile\(at\)vd.ch](mailto:sejour.asile(at)vd.ch)

La législation étant différente en fonction du statut de la personne, cette partie emploi est divisée en section pour les permis B/F et pour les permis N.

Pour toute question relative à l'emploi d'une personne titulaire d'un permis B, F ou N, vous pouvez à tout moment contacter la Division Asile du SPOP à l'adresse ci-présente :

**Attention : il ne faut surtout pas soutenir un emploi non-déclaré (travail au noir) pour les personnes requérantes d'asile ou réfugiées. Cela peut en effet motiver un refus de la demande d'asile et un renvoi.**

### Les bases légales

#### Permis B/F

Concernant les permis B et F, la législation est identique mais va changer en 2019. Nous allons donc parler tant du système actuel que de celui prochainement en vigueur. Un élément central dans l'ancienne législation et dans la nouvelle, parfois mal véhiculé et méconnu de la population générale et des employeurs, est que **les titulaires de permis F ont le droit de travailler**. En effet, les employeurs pensent souvent à tort que ces derniers n'ont pas accès au marché de l'emploi. **La marche à suivre entière et très précise pour employer une personne titulaire d'un permis F, N ou B se trouve à l'adresse suivante :** <https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-dengager-un-titulaire-dun-permis-n-f-ou-b-refugieapatride/#0>

Si la personne est titulaire d'un permis F mais dépend de l'EVAM, l'EVAM a aussi produit un document spécifique sur la démarche pour engager une personne dans cette situation : [https://www.evam.ch/fileadmin/user\\_upload/Articles/Aide\\_memoire\\_procedure\\_engagement\\_permis\\_F.pdf](https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/Aide_memoire_procedure_engagement_permis_F.pdf)

Etant donné que la plupart des employeurs ne sont pas au courant de cette possibilité, **il est judicieux de joindre cette page internet imprimée** (petit icône « imprimante » en bas du document, à côté des icônes facebook/whatsapp etc...) **aux CVs, lettre de motivation, diplômes et autres documents prévus pour la postulation**. Vous pouvez aussi y joindre le flyer « employer, c'est intégrer ! » ci-présent si vous le souhaitez (plus complet) : [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dire/spop/coordination\\_integration/fichiers\\_pdf/F\\_brochure\\_employeurs.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/coordination_integration/fichiers_pdf/F_brochure_employeurs.pdf)

**1. Procédure actuelle :** concrètement si un employeur souhaite engager une personne titulaire d'un permis B/F, l'employeur et l'employé signent un contrat de travail, et le travail peut directement commencer. Néanmoins un formulaire (présent à l'adresse internet ci-dessus) doit également être envoyé à la division asile du SPOP qui la transmettra au service de l'emploi (SDE) avec le contrat de travail et le permis de l'employé. La demande est donc traitée parallèlement au début du travail, et le service de l'emploi vérifie les conditions de travail et donne une réponse dans les typiquement 3-4 semaines suivantes (max 3 mois). Cette réponse définit si le travail peut continuer. Cette mesure vise à protéger le travailleur et à éviter qu'il accepte des conditions de travail bien en-dessous de la normale. Des conditions salariales inférieures peuvent être acceptées par la commission de l'emploi si elles sont accompagnées de mesures d'accompagnement et de soutien justifiant une telle baisse salariale.

**2. Procédure à partir de 2019 :** pour l'employeur et l'employé, la situation restera relativement similaire à la différence près que la démarche de notification au service de l'emploi se fera en ligne, automatiquement acceptée et qu'il n'y aura plus de contrôle systématique mais des contrôles ponctuels. Le but recherché est la simplification de la demande via un formulaire en ligne.

- Actuellement, toute personne titulaire d'un permis F et N est soumise à une taxation spéciale de 10% de salaire, jusqu'à avoir atteint la somme de 15'000, ou avoir obtenu le permis B. Depuis 2019 les permis F ne seront plus soumis à cette taxation spéciale mais les permis N le resteront.
- Finalement, si la personne travaille mais est encore à l'EVAM, une grande partie du salaire est retenu par l'EVAM en compensation des frais d'assistance. Cette situation est particulièrement perçue comme problématique pour les personnes avec un emploi partiel, puisque dans ce cas c'est une grande partie du salaire qui est repris.

## Permis N

Nous avons déjà évoqué dans le paragraphe précédent un problème majeur pour les personnes titulaire d'un permis F, à savoir que les employeurs et la population ne savent pas qu'ils ont le droit de travailler. La situation est encore plus importante et répandue pour les permis N. Concrètement, **les requérant.es d'asile (permis N) ont le droit de travailler en Suisse lorsque que leur demande d'asile est en cours, sous-réserve de certaines conditions.**

Tout d'abord, le droit d'accès au travail (comme celui à l'emploi, aux mesures d'insertion, aux cours de français...) ne concerne que les personnes titulaires d'un **permis N en cours de procédure de demande d'asile**. Les NEM (non-entrée en matière) ainsi que les personnes ayant reçu une réponse négative à leur demande d'asile (requérants d'asile déboutés) n'ont pas le droit de travailler.

- Vous trouverez ici la marche à suivre précise pour engager une personne titulaire d'un permis N. Dans cette situation, comme évoqué précédemment pour les permis F, il est très important de **joindre au dossier de postulation cette page internet imprimée** (petit signe imprimante en bas à côté des logos facebook/whatsapp). Si ce n'est pas le cas, la postulation ne sera probablement pas étudiée par l'employeur potentiel, car il ne saura pas qu'il a le droit d'employer un permis N.  
<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-dengager-un-titulaire-dun-permis-n-f-ou-b-refugieapatride/#0>
- Il est aussi possible d'inclure la marche à suivre produite par l'EVAM  
[https://www.evam.ch/fileadmin/user\\_upload/Articles/Aide\\_memoire\\_procedure\\_engagement\\_permis\\_N.pdf](https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/Aide_memoire_procedure_engagement_permis_N.pdf)

### La procédure :

**Durant les 3 premiers mois, aucune activité lucrative n'est autorisée pour les demandeurs d'asile (permis N).**

Une fois ce laps de temps passé, **une personne titulaire d'un permis N en cours de procédure a le droit légal de travailler**. L'employé et l'employeur se mettent d'accord sur les conditions de travail, signent le contrat de travail et font une demande (comprenant le contrat de travail, le permis de l'employé, et le formulaire que vous trouverez à l'adresse internet ci-dessus) auprès du service de l'emploi (SDE). **A la différence des permis B/F, le travail ne peut PAS commencer avant la réponse positive du SDE.** Dans un délai

d'environ 2-4 semaines, le SDE donne une réponse positive ou négative et détermine si le projet de travail peut – ou pas – commencer.

*Légalement, l'employeur doit privilégier les personnes détentrices du passeport suisse ou d'un permis de séjour ou d'établissement ou encore un.e ressortissant.e d'un État avec lequel il existe un accord sur la libre-circulation des personnes (principe voulant que les requérant.e.s d'asile ne soient pas prioritaires dans l'accès au marché de l'emploi). Néanmoins ce principe n'est actuellement pas appliqué dans le canton de Vaud.*

Les personnes titulaires d'un permis N sont toutes soumises à la taxe spéciale de 10 % de leur salaire jusqu'à une hauteur de 15'000.-. S'ils sont à l'EVAM, ils doivent rétrograder une partie de leur salaire à l'EVAM pour rembourser leurs frais d'assistance.

## Conclusion

Dans la grande majorité des cas, votre binôme a techniquement le droit de travailler. Au-delà des questions légales, il n'est pas facile de trouver un travail dans un nouveau pays, quand on parle peu/pas la langue, avec une absence de formation préalable ou une formation non reconnue.

Si vous décidez de vous lancer dans une recherche d'emploi, il est **important d'en discuter par mail avec l'assistant.e social.e de votre binôme au préalable afin d'aller dans la même direction**. En effet, même en partant d'une très bonne intention, on peut imaginer que vous lui trouviez un travail non qualifié. Néanmoins il se peut que son assistant.e social.e l'ait déjà inscrit.e à des cours de français intensifs dans le but de le préparer à trouver un apprentissage et donc à faire une véritable formation professionnelle. Dans ce genre de cas, il est nécessaire d'effectuer une aide cohérente, en lien avec le projet des assistant.e.s social.e.s

## Manuel d'aide concrète et utile à la recherche de formation et d'emploi de votre tandem

Cette partie est une « marche à suivre » qui a pour but de vous permettre d'aider votre binôme à chercher une formation ou un emploi.

### 1. Comprendre le projet de votre binôme

Tout d'abord il faut essayer de voir ce que votre binôme souhaite. Souhaite-t-il/elle plutôt se lancer dans une formation? Dans un apprentissage? A quel point est-il/elle motivé à se former? Ou au contraire plutôt rechercher directement un travail ? Si on parle de travail, parle-t-on d'un travail qualifié ? Non-qualifié ? Connaît-il/elle un peu les différentes possibilités en termes de formation? Connaît-il/elle les différents métiers possibles en Suisse? Le projet vous semble-t-il réaliste (en prenant aussi en compte son niveau de français et le niveau scolaire atteint dans son pays d'origine)?

### 2. As-il/elle accès à un ordinateur et imprimante ?

Si ce n'est pas le cas, voir pour lui indiquer les bonnes structures (voir « quelques principes de bases, ordinateurs et imprimantes) :

- Evam/CSIR/écoles de français
- Point d'appui

- CIEP
- Pôle Sud
- Bibliothèques municipales

### 3. Prendre contact avec l'assistant.e social.e de votre binôme.

Comme dit précédemment, la première étape est de se coordonner avec l'assistant.e social.e de votre binôme. C'est une personne professionnelle, spécialisé dans le domaine de la migration, certes souvent débordé.e et ne faisant pas tout ce qu'il/elle souhaiterait pour votre binôme, mais il/elle a néanmoins une vision plus globale de la situation, il/elle a un projet pour votre binôme et il/elle connaît ce qui existe, les structures existantes. Il/elle est également le répondant officiel, légal et institutionnel. Il/elle pourra aussi probablement vous renseigner sur ce qui a déjà été mis en place, sur ce qui est réaliste, sur le niveau scolaire atteint de votre binôme. C'est donc une aide centrale.

- **Comment trouver son assistant.e social.e ?**

Posez la question à votre binôme. Normalement, il le sait et possède la carte de son assistant.e social.e. Si cela ne fonctionne pas, contactez-nous, nous pourrions normalement avoir son contact, en passant par le CSIR ou l'EVAM.

### 4. Définir un projet

Il existe 3 cas de figures principaux, « habituels », pour lesquels nous allons expliciter une démarche qui fait sens dans ce contexte afin d'accompagner au mieux votre binôme :

#### **A. Aucun projet clair n'est défini par votre binôme et son AS :**

Si votre binôme (et son AS) n'ont pas de projet clair, vous pouvez accompagner, orienter votre binôme dans cette réflexion, en collaboration avec son AS. Dans cette situation il faut se tourner vers les cellules d'orientations existantes (des descriptions détaillées figurent dans le chapitre « formation standard », ci-dessus) :

- a. Portail migration** : idéal pour moins de 26 ans
- b.** <https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/trouver-une-formationprofessionnelorsquon-vient-darriver-dans-le-canton-de-vaud/#c2021449>
- c. L'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et ses antennes régionales** : idéal pour les plus de 26 ans  
<https://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/sesaf/ocosp/contact/>
- d. Guichet de transition T1** :  
<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/obtenir-de-laide-lorsquon-est-sans-solution-de-formation-apres-lecole-obligatoire-transition-1/quichets-regionaux-de-la-transition-1/>
- e. Cellule orientation EVAM** : [https://www.evam.ch/uploads/media/Depliant\\_EID.pdf](https://www.evam.ch/uploads/media/Depliant_EID.pdf)
- f. Cellule orientation du CSIR** : prendre contact avec l'AS de votre binôme s'il est au CSIR, qui pourra organiser un rdv à la cellule d'orientation

**De manière générale si vous avez un doute, si vous n'êtes pas au clair sur le projet, si votre binôme hésite, a besoin d'informations complémentaires, faites appel à ces structures.** Elles ne sont pas très connues et pourtant très utiles, avec des ressources professionnelles. L'idéal serait que vous puissiez orienter votre binôme vers ces structures, en allant directement avec lui, ou du moins en l'accompagnant dans la prise de rendez-vous. En fonction du niveau de français de votre binôme, il peut s'avérer très utile de l'accompagner lors du rendez-vous dans ces structures. En effet vous pourrez ainsi vous assurer que la langue ne soit pas une barrière, et reprendre avec votre binôme les points discutés lors du rendez-vous avec les orientateurs.es. Vous pourrez ainsi être utile à votre binôme en termes d'emploi et de formation.

## **B. La personne a déjà un bon niveau (A2, B1), il/elle cherche des stages/préapprentissage/apprentissage, mais ne sait pas trop comment faire**

C'est à ce moment-là que vous pouvez être le plus utile. Aucune structure ne peut alors remplacer un bénévole comme vous, dans une forme de coaching direct. Vous pouvez faire avec lui/elle (*avec et pas à la place de*) son CV, sa lettre de motivation, inclure dans le dossier de postulation tous les documents utiles (formations, stages, programmes d'occupations, diplômes effectués et obtenus). C'est aussi important d'expliquer comment on postule en Suisse (postulation spontanée vs réponse à une offre d'emploi), mais également donner des conseils pour les entretiens, comment serrer la main, etc... Il est **très utile d'inclure dans le dossier de postulation la marche à suivre pour engager une personne titulaire d'un permis N ou permis F**. En effet, de nombreux employeurs ne savent pas que ces derniers ont le droit de travailler et de faire un apprentissage. Vous retrouverez les marches à suivre à cette adresse, et vous pouvez cliquer sur la petite icône "imprimer" en haut à droite afin de l'inclure dans le dossier de postulation. Retrouvez les marches à suivre à imprimer ci-dessous :

- **Permis N, F ou B, site du canton de Vaud :**  
<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-dengager-un-titulaire-dun-permis-n-f-ou-b-refugieapatride/#0>
- **Permis F, dépendant de l'EVAM, site de l'EVAM**  
[https://www.evam.ch/fileadmin/user\\_upload/Articles/Aide\\_memoire\\_procedure\\_engagement\\_permis\\_F.pdf](https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/Aide_memoire_procedure_engagement_permis_F.pdf)
- **Permis N, dépendant de l'EVAM, site de l'EVAM**  
[https://www.evam.ch/fileadmin/user\\_upload/Articles/Aide\\_memoire\\_procedure\\_engagement\\_permis\\_N.pdf](https://www.evam.ch/fileadmin/user_upload/Articles/Aide_memoire_procedure_engagement_permis_N.pdf)

**Si c'est une recherche d'apprentissage, le site <https://orientation.ch/dyn/show/2930> vous sera réellement utile:** il référence en temps réel toutes les places d'apprentissage de Suisse, vous pouvez trier par ville/canton, secteur activités, type CFC/AFP... ce site est très exhaustif, il est magnifique, il doit être la base de votre méthode de recherche de places d'apprentissage !

Vous pouvez aussi consulter le site internet du canton de Vaud qui référence pleins d'informations utiles, institutions et trucs et astuces pour rechercher une place d'apprentissage :

<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/chercher-une-place-dapprentissage-lettres-cv-etc/>

Vous pouvez aussi y trouver les conditions d'admissions et examens d'entrée pour les formations types apprentissages (CFC et AFP)

<https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/connaitre-les-delais-dinscription-et-se-preparer-aux-examens-dadmission/>

Enfin, pensez au projet **PAI Vaudois** « prolongation d'apprentissage pour l'intégration » pour votre binôme. C'est un apprentissage (CFC ou AFP) rallongé d'une année pour répondre aux besoins spécifiques des personnes migrantes dans la formation, avec des cours de rattrapage théoriques (français, maths, citoyenneté, système suisse...) et pratiques. C'est une nouvelle opportunité (depuis 2018) magnifique, il faut en profiter ☺

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_PAI.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_PAI.pdf)

*Vous avez aussi un **réseau de connaissances et pouvez l'activer** pour aider votre binôme à trouver une place.*

**C. En discutant avec la personne, il/elle n'a pas le courage de se lancer dans une formation, il/elle a envie de travailler tout de suite, il est trop vieux pour les formations, il/elle n'a pas le niveau scolaire et académique suffisant...**

A nouveau, c'est à moment-là que vous pouvez être très utile en mettant en avant les différentes possibilités : **appuyez-vous sur les structures existantes !**

- a. **Cellule d'orientation de l'EVAM et du CSIR** (voir ci-dessus)
- b. **Les offices régionaux de placements (ORP)** : ce sont des institutions étatiques dont le rôle est d'aider les demandeurs d'emploi : sollicitez-les ! L'idéal est à nouveau de prendre rendez-vous avec votre binôme.

**Lausanne**

<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/sports-et-cohesion-sociale/service-du-travail/aide-demandeurs-emploi.html>

**Yverdon**

<http://www.vaudfamille.ch/N192441/office-regional-de-placement-orp.html>

- c. **Emploi Lausanne** : cette structure offre spécifiquement des aides à l'emploi pour les **personnes provenant de l'aide sociale ou issues de la migration**, dans des programmes spécifiques. C'est donc idéal.

<http://www.emploilausanne.ch/index.php?module=organisateurs>

- d. **Autres site internet** qui peuvent vous être utiles :

- Créer par le SECO, ce site internet réunit la plupart des informations relatives à l'emploi au niveau fédéral : <https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home.html>
- Site Vaudois pour les personnes en recherche d'emploi : <https://www.vd.ch/?id=22175>

Avec en particulier le guide du demandeur d'emploi domicilié dans le canton de Vaud contenant pleins d'informations utiles.

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/chomage/fichiers/pdf/Je\\_cherche\\_un\\_emploi.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/chomage/fichiers/pdf/Je_cherche_un_emploi.pdf)

- Il existe un programme spécifique du BCI (bureau cantonal d'intégration) **pour l'intégration professionnelle des femmes migrantes**, n'hésitez pas à vous y intéressez avec votre binôme si cela la concerne. <https://eform.vd.ch/index/pubindex/ref/BA5BF67F03800FE3505AAA52792541DA/page/6/ext/pdf>
- **Pensez à inscrire votre binôme sur les sites internet réunissant les offres d'emploi**, nous avons mis ci-dessous un certain nombre de site réunissant de nombreuses offres.
  - **Site du canton de Vaud**, qui a lui-même référencé les principaux sites d'annonces d'emploi sur cette page :
    - <https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/liens/rechercher-un-emploi-sur-internet/sites-doffres-demploi/>
  - **Autre sites** (pas présent sur page précédente) :
    - <https://www.100000jobs.ch/?lang=fr-ch>
    - <https://www.adecco.ch/fr-ch/>
    - <https://emplois.indeed.ch>
- Finalement, **activez votre réseau** pour aider votre binôme à trouver une place !

Nous arrivons au bout de la partie recherche formation et emploi. Nous espérons que cette section a pu vous être utile et vous donner des outils pour aider au mieux votre binôme. Si vous avez des questions, n'hésitez aussi pas à contacter votre responsable tandem qui se fera un plaisir de vous aider. Juste après vous avez les 10 messages clés, qui sont vraiment « la quintessence » de tout ça, ultra synthétique.



## Enfin les 10 messages-clés

### Les 10 messages clés de l'aide à l'emploi/formation devant être connus par tous, aide administrative ou non

1. Pour les gens intéressés, **lire la partie emploi et formation de la brochure** (14 pages), ou au moins la partie **marche à suivre** (3 pages) et **les 10 messages-clés** (exactement ceux-ci), et/ou s'inscrire à l'atelier formation/emploi avec Paul-Camille Genton (2h30 1x/mois)
2. **TOUS discuter de façon informelle** sur formation et emploi et élargir les horizons de votre binôme sur ce sujet
3. S'assurer que votre binôme a un **accès à un ordinateur et une imprimante** s'il recherche un emploi/formation
  - a. A l'EVAM ou au CSIR, ou bien où ils ont les cours de français
  - b. Point d'appui
  - c. Pôle Sud
  - d. CIEP de l'OCOSP (rue de la borde)
  - e. Bibliothèques municipales Lausannoise
4. **Se coordonner avec l'assistant social par mail** s'il y a un projet de recherche emploi/stage/formation
5. Savoir qu'il **existe des structures d'orientation** vers qui votre binôme peut se tourner, et l'inviter à s'y tourner si perdu
  - a. au sein de l'EVAM et du CSIR
  - b. portail migration si -25 ans (rue de la borde)
  - c. OCOSP si plus de 25 ans (rue de la borde)

*Remarque* : si service étatique (OCOSP et portail migration), aller en binôme si possible pour des questions de langue
6. **Inviter votre binôme à inclure la marche à suivre pour engager en permis N/F/B** dans le dossier de postulation, et lui montrer où la trouver.
  - a. <https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-dengager-un-titulaire-dun-permis-n-f-ou-b-refugieapatride/#0>
7. **Jeter un coup d'œil sur son dossier de postulation**, et écrire avec lui les documents manquants, ou l'inviter à aller voir un écrivain public si vous n'avez pas envie de le faire (à Globlivre et Point d'appui par exemple)
8. **Présenter à TOUS le site orientation.ch** pour les descriptions des différentes professions et formations en Suisse et pour **recherche de places d'apprentissage AFP ou CFC**
  - a. Apprentissages type AFP (2 ans, bases théoriques moindre) et CFC (3 ans, bases théoriques plus importantes)
  - b. **Projet PAI Vaudois**, apprentissage rallongé d'une année avec des cours de rattrapage (français, système suisse...) spécifiquement destiné aux personnes migrantes !
    - i. [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/formation/orientation/fichiers\\_pdf/filieres\\_infos/Fil\\_Info\\_PAI.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_PAI.pdf)
9. **Présenter le site du canton de Vaud** qui donne beaucoup d'infos, en particulier sur les différentes institutions, les conditions d'admissions en apprentissages, etc...
  - a. <https://www.vd.ch/themes/formation/orientation/sinformer-sur-les-metiers-et-les-formations/>
10. S'il y a recherche d'emploi, inviter à aller **s'inscrire dans un ORP** (office régional de placement) ainsi qu'à **Emploi Lausanne** (programme exclusivement lausannois) qui donne un coup de main pour les personnes à l'aide sociale qui cherche du travail.
  - a. Savoir qu'il existe des **programmes spécifiques à l'EVAM**, de différents types, qui sont parfois une bonne entrée dans le monde professionnel (contact avec AS pour ces programmes), comme par exemple les programmes d'occupation de l'EVAM.

## Aide à la recherche de logement

Cette partie de la brochure a pour but de vous aider en tant que parrain ou marraine, pour accompagner votre binôme dans la recherche d'un logement, le plus souvent lors du passage de l'EVAM (foyer) au CSIR (appartement individuel). Elle est séparée en 3 parties :

- 1) La première partie est la **marche à suivre pour l'aide au logement**, pas-à-pas, et devrait vous permettre de donner un coup de main efficace à votre binôme, sans pour autant que ce soit trop compliqué pour vous. **Si vous n'avez pas envie de tout lire, c'est cette partie qui contient les éléments essentiels (elle fait 3,5 pages, ça va ☺).**
- 2) La deuxième partie contient les **informations théoriques** sur le fonctionnement/financement des logements à l'EVAM et au CSIR faite par nos collègues d'Action-Parrainage.
- 3) La troisième partie est une reprise des documents de l'unité logement du service social de Lausanne (SSL), expliquant très synthétiquement **les étapes clés et les éléments auxquels faire attention dans la recherche de logement**. Cette partie contient également certains éléments déjà mentionnés, mais le caractère synthétique et visuel des documents nous a décidé à les inclure dans cette section.

Finalement, trois remarques préliminaires :

- **Accès à des ordinateurs et imprimantes**
  - Il est important de vous **assurer que votre binôme ait accès à un ordinateur et à une imprimante, en effet c'est absolument nécessaire pour constituer le dossier de candidature, et pour consulter régulièrement les annonces de logements**. Voici les principaux endroits où votre binôme peut avoir accès à des ordinateurs et imprimantes :
    - **A l'EVAM ou au CSIR**, ainsi que à l'endroit où ils ont les cours de français, il y a normalement toujours accès à des ordinateurs, à savoir quand/comment voir avec lui et son AS.
    - **Point d'appui à Lausanne**. Point d'appui est un lieu d'accueil au centre de la ville de Lausanne, disposant d'espaces conviviaux de discussion, **mais aussi d'ordinateurs et d'imprimantes gratuits d'accès**. N'hésitez pas à le recommander à votre binôme (ou d'y aller avec lui). Pour la localisation et les horaires d'ouverture (qui sont malheureusement limités) ou toute autre information nous vous invitons à consulter leur site internet : [http://www.eglisemigrationvd.com/wpweb/?page\\_id=113](http://www.eglisemigrationvd.com/wpweb/?page_id=113)
    - **Pôle Sud à Lausanne**. Pôle Sud est un espace socio-culturel consacré à l'échange entre les différentes cultures et générations proposant de multiples activités au cours de la semaine. **On y trouve un Point-Internet accessible pour 0.50.-/heure**. Pour les horaires d'ouvertures et informations complémentaires nous vous invitons à consulter leur site internet : <http://polesud.ch/multimedia/1002-2/>
    - **Les bibliothèques municipales lausannoises**. Il y a à Lausanne de nombreuses bibliothèques municipales **avec accès à des ordinateurs sécurisés**, qu'il est autorisé d'utiliser pour de telles recherches. Il y a aussi des possibilités d'impression (impressions payantes). Pour plus d'informations : <http://www.lausanne.ch/thematiques/culture-et-patrimoine/culture-a-vivre/bibliotheques-lire-a-lausanne/bibliotheques/offre/offre-documentaire-numerique/appareils-multimedia.html>

- **L'unité aide au logement du service social Lausannois pour des séances d'information et des ateliers de recherche.** Concrètement, ces séances d'information et ateliers sont ouverts à tous, et ce tous les mardis de 13h30 à 14h30 (formation INFOLG), puis de 14h30 à 15h30 (ateliers de recherche) **sans inscription et gratuitement**. Les séances d'information sont un bon endroit où aller avec votre binôme, afin de mieux connaître la démarche de recherche de logement en Suisse. Notez que votre binôme peut y aller seul si vous ne pouvez pas l'accompagner, néanmoins il est préférable que vous soyez présent pour des questions de langue et de compréhension, éventuellement pour pouvoir reprendre des points qui seraient allés un peu vite. Ensuite, durant les ateliers, vous aurez l'occasion de faire une première recherche, supervisée par des professionnels. Si vous n'êtes vous-même pas à l'aise dans une telle recherche, c'est un bon endroit pour commencer, entouré de professionnels vers qui se tourner pour bien s'y préparer. Voici le site internet :  
<http://www.lausanne.ch/thematiques/social-et-integration/prestations-sociales/partenaires/service-social-de-lausanne/unite-logement/aide-recherche-collective-logement.html>
- Il peut arriver que **l'unité logement du CSIR propose un logement à votre binôme**. Il faut voir cet événement comme une grande chance, et systématiquement **prendre le logement proposé**. En effet si votre binôme refuse le logement, il sera expulsé du foyer sous 10 jours, sans possibilité de recours. **Rien n'empêche dans un second temps, une fois emménagé dans le logement proposé par le CSIR de rechercher un autre logement si votre binôme n'est pas très satisfait** (pour des questions de localisation principalement). Il est important de bien insister sur ce point, sinon votre binôme peut se retrouver du jour au lendemain dans une situation plus que précaire.

## Marche à suivre concrète pour aide au logement étape par étape

### 1. Prendre contact avec l'assistant social (AS)

- 1.1. Ecrivez un mail à l'AS de votre binôme** en vous présentant et précisant de qui vous êtes le parrain via l'association PAIRES (ils nous connaissent). Indiquez également que vous le contactez car vous souhaitez accompagner votre binôme dans sa recherche de logement. Les contacts avec les AS se font exclusivement par mails, en effet ils ne répondent pas aux téléphones directs.
- 1.2.** Il est très important de faire cette étape préliminaire de contact avec l'AS avant une démarche de recherche de logement. C'est en effet lui qui coordonne, supervise et, par la suite, finance et rend la décision finale sur les logements. C'est aussi lui qui a la responsabilité institutionnelle de trouver un logement à votre binôme, alors que de votre côté vous agissez sur une base volontaire, en tant que bénévole. Finalement, c'est aussi lui qui saura vous répondre lorsque des questions viendront à se présenter. **N'hésitez pas à le solliciter si vous avez des questions ou s'il manque des documents à votre binôme**. Pensez également que, malgré leur travail remarquable, les AS du CSIR sont débordés et ne peuvent donc pas accompagner individuellement leur bénéficiaire dans cette recherche, et c'est là que l'aide d'un bénévole comme vous est très précieuse, voire cruciale.
  - 1.2.1.** Le **nom de l'AS de votre binôme** vous a probablement été donné **par message lors de la première rencontre, ainsi que son contact mail**. Si ce n'est pas le cas, demandez à votre binôme le nom de son AS et/ou sa carte de visite, il devrait normalement être au courant. Si ces deux méthodes s'avéraient

infructueuses, contactez-nous et nous ferons en sorte de trouver le nom de son AS en contactant directement le CSIR.

## 2. Accompagner votre binôme dans la réflexion sur le type de logement souhaité

### 2.1. Localisation ?

**2.1.1.** Il vaut la peine d'expliquer que le marché du logement sur Lausanne est très tendu, et qu'il est parfois important, voire nécessaire, de chercher dans d'autres régions du canton. Un logement y sera d'une part moins cher et, d'autre part, le nombre de personnes par dossier sera réduit. C'est triste mais il faut être réaliste : les gérances ne vont pas donner la priorité au dossier d'un réfugié du CSIR.

### 2.2. Colocation ou studio ?

**2.2.1.** Une colocation est proportionnellement presque toujours moins chère qu'un studio. Discutez de cette option avec votre binôme, un ou plusieurs de ses amis est/sont peut-être dans la même situation et recherche(nt) aussi un appartement. Une colocation est toujours plus avantageuse... Enfin, bien que très difficile à trouver, une colocation avec des personnes suisses (ou d'autres nationalités) parlant le français est le mieux qu'on puisse imaginer en termes d'intégration.

### 2.3. Quel prix ? Marché et ordre de grandeur

**2.3.1.** Pour le prix que le CSIR peut prendre en charge vous pouvez soit directement demander à son AS dans le premier mail que vous lui envoyez, soit consulter les barèmes actualisés annuellement (cf. [barèmes actuels](#) en 2017).

## 3. Constituer le dossier de candidature

**3.1.** Souvent, le dossier de candidature a déjà été constitué avec l'aide de l'AS ou de l'unité logement du CSIR. Vous pouvez donc :

- Demander à votre binôme d'apporter son dossier de candidature et vérifier qu'il soit complet
- S'il manque des documents, vous adresser à l'AS du CSIR pour obtenir les documents manquants en expliquant la situation

### 3.2. Le dossier de candidature doit contenir

- Copie du permis de séjour de tous les membres du ménage
- Extrait de l'office des poursuites datant de moins de 3 mois
- La lettre de garantie du CSIR (qui fait office de fiche de salaire)
- La copie de la police RC de Generali du CSIR
- **Le formulaire de location dûment rempli (à faire !)**
- **Une lettre de motivation (à faire !)**

### 3.3. Remarques très importantes :

- En plus des documents « généraux » à déposer lors de la candidature (les 4 premiers ci-dessus, qui sont identiques dans chaque dossier de candidature logement et fournis par le CSIR), il est également presque systématiquement nécessaire de déposer un « **formulaire de location** » propre à chaque gérance, que l'on retrouve généralement sur internet **avec l'annonce de l'offre de logement**. Ce document ne peut donc pas être fourni par le CSIR (étant propre aux gérances et annonces), et il s'avère

souvent utile de **remplir ces formulaires de location avec votre binôme**. En effet, les documents administratifs en français sont souvent difficiles à compléter.

- Il n'est pas obligatoire, mais cependant très utile, de faire **une lettre de motivation** lors de la postulation pour des logements, en se présentant et en donnant quelques informations sur soi. Le CSIR ne fournit habituellement **pas** de lettre de motivation, tandis que les gérances ne sont habituellement que très peu motivées à louer un appartement à quelqu'un du CSIR. C'est donc toujours un atout, à ajouter au dossier pour augmenter ses chances. Dans ce contexte **il serait utile que vous fassiez cette lettre de motivation avec votre binôme**. Une fois faite, vous pouvez toujours la réutiliser et l'inclure systématiquement dans les dossiers de candidature déposés.

## 4. Rechercher des annonces de logement

**4.1.** Une fois que vous avez discuté du type de logement souhaité, une idée de prix et un dossier de candidature complet, il faut commencer à regarder des annonces. **A ce niveau, il peut être utile de regarder les annonces avec votre binôme, ou du moins de lui conseiller des sites internet où les trouver**. Vous pouvez ensuite lui dire d'aller régulièrement regarder sur internet (si possible une fois par jour, ce n'est pas long) les nouvelles annonces sur ces sites. Voici quelques sites officiels que vous pouvez consulter :

- <https://fr.comparis.ch/immobilier/default>
- <https://www.anibis.ch/fr/immobilier-immobilier-locations--410/advertlist.aspx>
- <https://www.immostreet.ch/fr/>
- <https://www.immoscout24.ch/fr>
- <https://www.homegate.ch/fr>
- Il existe encore bien d'autres sites internet et il est toujours utile de chercher sur Google en mettant « location logements Vaud » (ou d'autres mots de recherche du même type). Les sources moins officielles mais parfois très efficaces sont les groupes Facebook du type « bouche à oreille », qui existent plus ou moins pour toutes les régions. En voici deux exemples :
  - <https://www.facebook.com/groups/330486193693264/>
  - <https://www.facebook.com/groups/571628132950819/about/>

## 5. Visite et dépôt de candidature

**5.1.** Il est parfois possible de déposer un dossier de candidature sans visiter, néanmoins il est peu recommandé de procéder de cette façon. En effet, d'une part nous ne sommes pas sûrs que le logement corresponde aux attentes et, d'autre part, de nombreuses gérances prennent uniquement les dossiers des personnes vues lors de la visite. Toutefois, si votre binôme est totalement épuisé par les recherches, et prêt à prendre n'importe quel logement, il est possible d'augmenter son bassin de postulation en envoyant systématiquement un dossier à de nombreuses annonces sans visiter (encore une fois, nous ne le recommandons pas).

**5.2. Arrive maintenant le moment de la visite. L'heure et les dates des visites sont toujours indiquées sur l'annonce sur internet (si visite collective), et sinon vous trouverez un numéro de contact pour organiser une visite (si visite individuelle).**

- 5.2.1.** Il peut être utile de montrer à votre binôme où trouver ces heures de visite, en regardant avec lui les annonces qui l'intéressent.
- 5.3.** Ensuite s'il faut téléphoner, il peut être utile de **passer les appels avec lui** (ou du moins d'être avec lui lors des appels), pour pouvoir donner un coup de main si la langue pose problème.
- 5.4.** Finalement au moment de la visite, si vous êtes disponible, c'est toujours un plus si une personne réfugiée est accompagnée d'une personne résidant en Suisse lors de la visite d'un appartement. Cela témoigne de l'intégration de la personne et augmente ainsi les chances pour votre binôme d'obtenir une réponse positive. De plus, cela permet de donner un coup de main si la langue pose problème.
- 5.5.** Au terme de la visite (ou bien sans visiter si cette option a été choisie), vient le **moment du dépôt de candidature**. Le dépôt de candidature se fait de deux façons différentes suivant les appartements et les gérances :
- 5.5.1.** Directement à la fin de la visite à la personne de la gérance présente pour la visite
- 5.5.2.** Par la poste à l'adresse de la gérance (adresse présente sur l'annonce sur internet)
- 5.5.3.** Après les visites (ou avant suivant les situations), il faut rappeler à votre binôme de déposer les dossiers de candidature, et si nécessaire faire avec lui les enveloppes contenant les dossiers de candidature complets ainsi que les envoyer.

## 6. Attendre et espérer un contrat de bail

- 6.1.** Maintenant il ne reste plus qu'à attendre ; de nombreuses réponses négatives risquent d'arriver, jusqu'au moment où arrive une **réponse positive/un contrat de bail**. A ce moment-là, il faut
- 6.1.1. Prendre contact sans délai avec l'assistant social pour terminer les derniers documents**, car c'est en effet lui qui s'occupe
- de valider le contrat de bail
  - de faire la caution via une société de cautionnement
- 6.1.2. Avec votre binôme, prendre contact avec la gérance pour témoigner de l'intérêt pour l'appartement** et confirmer que les démarches sont en cours pour la caution/signature du bail.

## 7. Faire une fois, et apprendre à faire

- 7.1.** Dans chacune des étapes, il ne s'agit pas de faire et refaire à chaque fois avec votre binôme, nous savons que vous n'avez que peu de temps et que ce sont des démarches longues, qui demandent beaucoup d'énergie. L'idée est donc surtout de **pouvoir faire une fois avec votre binôme chacune des étapes pour lui montrer comment cela fonctionne**. Certaines personnes réfugiées sont complètement perdues avec la recherche de logement, ne sachant pas du tout par où commencer. En montrant chaque étape pas-à-pas, en avançant ensemble tranquillement, il pourra ensuite faire seul les prochaines fois. **Néanmoins, il peut être utile de bloquer tout au long de la recherche une heure par semaine, avec un ordinateur et un téléphone**, pour reprendre avec lui les points qui auraient posé des problèmes, en particulier à cause de la langue (appels, formulaires à remplir, dates des visites...).

## 8. Activer votre réseau

- 8.1.** Finalement une des choses les plus importantes, c'est d'**activez votre réseau** ! Si vous connaissez quelqu'un dans une gérance bien sûr, mais au-delà nous avons tous des amis qui déménagent, qui mettent une annonce sur Facebook, qui cherchent quelque chose, profitez de ces occasions ☺

## Informations théoriques sur le logement à EVAM/CSIR

Cette partie a été rédigée par nos collègues d'Action-Parrainage Vaud. Le document complet est disponible sur le site [plateforme-asile.ch](http://plateforme-asile.ch)

### 1.1 Logement

#### 1.1.1 Qui loge les parrainés ?

L'**EVAM** fournit un logement meublé au requérant d'asile, il n'a pas besoin de rechercher un appartement. Cela peut être en hébergement collectif, chez l'habitant ou en logement individuel, lire le Guide d'Assistance, chapitre 3, art. 39-45 :

<https://www.evam.ch/documentation/guide-dassistance/>

(à noter : en cas de logement individuel, le salon est considéré comme une chambre).

#### Et si le parrainé veut changer de logement ?

- Une demande de transfert est possible par écrit à l'« entité placement » de l'EVAM, au siège administratif à Chavannes.
- Il est possible de s'adresser au programme ["héberger un migrant"](#) pour trouver une chambre chez l'habitant ou de chercher par soi-même un appartement, auquel cas, si le bénéficiaire le demande, l'EVAM lui donne une attestation de prise en charge dans les limites des loyers EVAM (Cf. [guide d'assistance](#) chapitre 7 art 61-66)

#### 1.1.2 Qui cherche un appartement ?

- A l'**EVAM**, inutile de chercher : l'**EVAM** fournit un appartement meublé aux requérants.
- **Au CSIR** :
  - La personne doit chercher elle-même, c'est une priorité !!
  - Le CSIR peut parfois proposer un appartement, il est alors vivement conseillé que le parrainé accepte ! **En cas de refus d'un logement** proposé par le CSIR aux bénéficiaires en logements EVAM, le CSIR est tenu d'en informer l'EVAM qui procède à l'expulsion dans un délai de 10 jours (famille ou bénéficiaire seul). En cas de refus d'un logement proposé par le CSIR aux bénéficiaires à l'hôtel, le CSIR ne paie plus la chambre.
  - **Les visites de logement** doivent obligatoirement être effectuées sur tout le canton de Vaud à raison de 8 par mois au minimum. Les demandeurs doivent fournir des preuves qui peuvent être des copies des formulaires de location transmis aux gérances. Le bénéficiaire peut les envoyer à la fin du mois, en même temps que son questionnaire mensuel. En l'absence de preuves, la personne peut être sanctionnée financièrement, de même que si elle ne cherche que sur Lausanne.
  - **Le dossier** d'inscription dans une gérance doit être composé d'une copie du permis, de son extrait des poursuites, de la lettre de garantie du CSIR (qui fait office de fiche de salaire), de la copie de la police RC de Generali et du formulaire de location dûment rempli. Une lettre de motivation peut être un plus, tout comme un garant qui doit, le cas échéant, transmettre à la gérance une copie de pièce d'identité (ou autorisation de séjour ou d'établissement), un extrait des poursuites vierge.

- Marché de l'immobilier tendu oblige, il est important que le parrainé maximise ses chances de trouver rapidement en **s'inscrivant à plusieurs appartements**.
- Il existe de nombreuses conditions pour les **appartements subventionnés** et de très longues listes d'attente. Le bénéficiaire doit donc se concentrer sur des appartements du marché "classique".

### 1.1.3 Qui paie le loyer et charges annexes?

À l'**EVAM** : Le loyer et les charges (électricité, gaz, eau) sont payés par l'EVAM. Cependant, en cas de surconsommation d'eau chaude, le surplus peut être refacturé au bénéficiaire concerné. Les cartes lessives, les sacs à ordures taxés (à l'exception du premier rouleau), le téléphone, les taxes et impôts communaux ne sont pas payés par l'EVAM. Certaines exonérations peuvent être demandées et obtenues selon les règlements communaux, voir [Guide d'assistance](#), art. 79 –3e puce).

Au **CSIR** :

- **Sont pris en charge** : le loyer net et les charges (cf. [barèmes actuels](#), revus chaque année en janvier), ainsi que la facture annuelle de l'assurance RC et de la garantie loyer (prime Firstcaution) tant que le bénéficiaire ne travaille pas et est à l'aide sociale.
- **Des frais de mobilier** (uniquement pour le premier bail trouvé) sont également pris en charge (à ce jour : 1000.- pour une personne seule, 500.- en plus par personne supplémentaire.)
- **Ne sont pas pris en charge** : l'électricité, Internet, la télévision, les frais de buanderie ou encore les places de parc ...
- Si le bénéficiaire trouve un **loyer moins cher** que le montant maximal, le CSIR ne paiera qu'à hauteur de ce loyer. Les charges seront payées sans limite de montant. Pour les 18-25 ans qui trouvent un logement moins cher que ce que prévoient les normes, la différence leur est versée mensuellement (exemple : loyer de CHF 500.- charges comprises à Lausanne, CHF 150.- versés mensuellement en plus du forfait RI).
- En cas de **sous-location** : le CSIR a obligatoirement besoin d'une copie du contrat de bail original du locataire qui sous-loue.
  - Si un propriétaire établit un contrat lui-même et "(sous)-loue" une chambre de son logement, il peut décider "arbitrairement" du prix, car c'est son bien. Il peut être judicieux pour le parrain de mettre en garde le parrainé si ce prix semble trop élevé.
  - Le CSIR n'accepte pas qu'une personne n'ait pas une chambre pour elle seule.
- **Attention** : Le CSIR déconseille aux usagers de prendre un logement au loyer hors-normes CSIR.

### 1.1.4 Qui signe le contrat de bail ?

A l'**EVAM** : Le contrat est signé par l'EVAM, par contre, le bénéficiaire doit respecter strictement les règles d'hébergement et signer un état des lieux d'entrée/sortie avec l'EVAM.

Au **CSIR** : Le parrainé signe le contrat dès que l'assistant-e sociale (AS) valide celui-ci.

### 1.1.5 Qui peut se porter garant ?

l'EVAM ou le CSIR fournissent des documents de prise en charge et de garantie à l'attention des gérances. Néanmoins, il reste difficile de trouver un appartement avec ce document, et certaines personnes cherchent des garants privés pour compléter le dossier et avoir plus de chances de trouver un appartement.

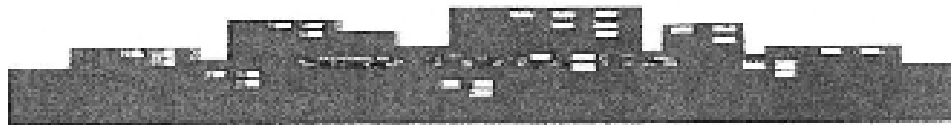
### 1.1.6 Être garant, déposer une caution, qu'est-ce que cela implique ?



- L'EVAM et le CSIR garantissent le paiement du loyer. Mais si le bénéficiaire devient autonome ou si ces institutions devaient ne pas payer le loyer pour une raison ou une autre, il incomberait alors à la caution privée de payer le loyer sous peine de poursuites.
- **La garantie de loyer :**
  - L'EVAM peut fournir un document de garantie si le parrainé trouve un logement par lui-même.
  - Le CSIR s'occupera des démarches quand le parrainé aura un contrat de bail. Ce sera une garantie de loyer via société de cautionnement, en général Firstcaution et non une garantie bancaire.

## **Document marche à suivre du SSL**

Ces deux prochaines pages proviennent directement de l'unité logement du service social de Lausanne. Elles ne sont pas spécifiquement destinées aux personnes réfugiées, mais sont très synthétiques (plus synthétique que notre marche à suivre 😊) et visuelles pour résumer les étapes clés dans la recherche de logement.



Service social Lausanne (SSL) Unité Logement – Pl. Chausseron 5/2<sup>e</sup> étage 1002 Lausanne

## LE DOSSIER GERANCE OU DE CANDIDATURE

### LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- Copie pièce d'identité ou permis de séjour de tous les membres du ménage
- Extrait de l'office des poursuites - de 3 mois
- Copie 3 dernières fiches de salaire/chômage ou 3 derniers budgets RI ou décision annuelle de rente AVS/AI
- Attestation de garantie de loyer (uniquement si RI)
- Attestation de résidence (ex: Bernard Nicod)

### LES DOCUMENTS VIVEMENT CONSEILLES :

- Lettre de motivation
- Lettre de soutien  
(ex: assistant-e social-e, employeur)
- Copie de l'assurance responsabilité civile (RC)
- Dossier garant : **un atout !** La personne garante doit aussi fournir les documents obligatoires pour le dossier de candidature

**Vous pouvez utiliser le matériel mis à disposition par le SSL-Unité Logement pour :**

- préparer votre dossier (photocopies, ordinateur)
- faire vos recherches pendant la séance INFOLOG et les horaires de réception




Service social Lausanne (SSL) Unité Logement – Pl. Chauderon 5/2<sup>e</sup> étage 1002 Lausanne

## **PASSER A L'ACTION ET ENCLANCHER LE MODE RECHERCHE**

1. Déterminer la « zone » géographique de recherche
2. Sélectionner le marché Immobilier adéquat à votre situation
- 3. Constituer un dossier gérance complet et bien présenté**
4. VISITER ENCORE ET ENCORE !!
5. Ne PAS attendre pour s'inscrire auprès des gérances et déposer votre dossier de candidature
6. Suivre les recherches effectuées
7. Se munir de patience et de persévérance

### **Petits conseils efficaces :**

- Préparez une dizaine de dossiers de candidature toujours prêts à être déposés
- Soignez votre présentation et votre communication face à la gérance
- Ne pas vous attendre à une réponse systématique de la gérance. Prenez les devants, téléphonez !
- Soyez régulier dans vos recherches et  à l'épuisement
- Informez votre réseau de connaissances que vous recherchez un appartement

## Questions, vers qui se tourner ?

Il se peut que votre binôme vous pose certaines questions à propos de la migration. Il est essentiel que vous n'y répondiez pas si vous n'êtes pas totalement sûr de la réponse. Dans ce cas, nous vous encourageons à contacter les différentes associations listées plus bas, qui pourront apporter des réponses exactes à vos différentes questions. En tant que marraine ou parrain, vous pouvez très bien passer un coup de téléphone à la place de votre binôme ou l'aider à trouver l'association adéquate à sa question.

Vous trouverez ci-dessous une petite liste des diverses associations en lien avec la migration dans le canton de Vaud. Vous trouverez une liste plus complète et régulièrement mise à jour sur notre site internet <https://projet-paires.ch> dans l'onglet « Réseau » (<https://projet-paires.ch/le-reseau-de-paires/>). Cet onglet comprend une brève description des associations et un lien vers leur site internet. Nous vous invitons à consulter cet onglet régulièrement.

### Informations d'ordre générales :

- **Migr'info** est basé sur Yverdon et propose une permanence accessible sans rendez-vous tous les samedi matin de 9h à 12h. En fonction de la situation, les agents répondent directement à la demande ou orientent les usagers vers les institutions appropriées du réseau des partenaires, et ce dans 12 langues différentes. C'est un endroit idéal vers lequel se tourner lorsque vous avez des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre.  
*Rue de Neuchâtel 2, 1400 Yverdon-les-Bains*  
<http://www.ccsi-yverdon.org>
- **La Fraternité** est basée à Lausanne et propose également une permanence d'informations et conseils pour toutes les questions concernant la migration à Lausanne, Renens et Orbe, et principalement les questions d'ordre administratif et juridique.  
*Place Arlaud 2, 1003 Lausanne*  
<https://csp.ch/vald/services/questions-de-migration/>

### Les questions juridiques :

- **Le SAJE** (service d'aide juridique aux exilés-es) est un bureau d'aide juridique de l'EPER (entraide protestante) qui informe, oriente et défend les personnes relevant de l'asile dans le cadre de leur procédure d'asile et après la clôture de celle-ci. Ils informent et conseillent gratuitement, et se lancent aussi dans des démarches juridiques, en particulier de recours (lors de rejet de la demande d'asile) et ce moyennant une somme symbolique.

### Domaine de la santé :

- **Appartenances** est une association basée à Lausanne, Vevey et Yverdon-les-bains. Elle propose une aide et un soutien pour les requérants d'asile dans le domaine de la santé et de l'intégration.  
<http://www.appartenances.ch/>

N'hésitez donc pas à vous tourner vers ces différentes associations qui pourront vous apporter des conseils professionnels afin d'éviter de donner de mauvaises informations à votre binôme.

Vous trouverez également sur notre site internet dans la rubrique « Le réseau de PAIRES » d'autres associations en lien avec la migration : <https://projet-paires.ch/le-reseau-de-paires/>

## La confidentialité

La démarche de demande d'asile en Suisse est longue et compliquée et les personnes doivent répéter le même discours de très nombreuses fois, sans se contredire, sans quoi leur demande pourrait être rejetée. Il est donc très important que vous gardiez confidentielles toutes les informations dont votre binôme pourrait vous faire part quant à sa demande d'asile afin d'éviter que certaines informations remontent plus haut et pénalisent votre binôme.

## Une riche aventure humaine !

Les tandems "PAIRES" sont avant tout l'occasion de vivre un échange riche et original, de s'ouvrir à d'autres cultures et façons de vivre, de découvrir des réalités différentes, d'élargir son cercle d'amitié et de partager une expérience inédite. C'est aussi une manière de répondre aux défis de la migration avec ouverture, en tendant la main à des personnes dans le besoin et d'avancer ensemble dans une véritable démarche d'intégration.

Nous vous remercions de votre engagement et enthousiasme et vous souhaitons de vivre une expérience enrichissante !